



# PROMOTION DE LA TRANSFORMATION PLUS PUSSEE DES BOIS TROPICAUX EN AFRIQUE



PLAN D'ACTION PROPOSE PAR LA CONFERENCE  
MINISTERIELLE DE L'ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS

**PROMOTION DE LA  
TRANSFORMATION PLUS PUSSEE  
DES BOIS TROPICAUX EN AFRIQUE**

**PLAN D'ACTION PROPOSE PAR LA CONFERENCE  
MINISTERIELLE DE L'ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS**

## **Promotion de la transformation plus poussée des bois tropicaux en Afrique**

Plan d'action proposé par la Conférence  
ministérielle de l'Organisation Africaine du Bois

Elaboré dans le cadre de l'avant-projet OIBT PPD  
15/98 Rev.2

S'adresser à l'OAB pour obtenir un exemplaire  
de ce rapport en français

### **Couverture**

Recto, en cartouche gauche et droite: CIB  
Recto, en cartouche droite: E. Müller/OIBT  
Verso, à gauche et à droite: CIB  
Verso, au centre: E. Müller/OIBT

© Organisation Africaine du Bois 2004

## Avant-propos

L'aménagement forestier durable implique l'utilisation rationnelle des ressources forestières pour le bénéfice des populations et des États. Ce concept ne vise pas simplement à maintenir la valeur des ressources forestières mais il porte en soi d'énormes potentialités d'emplois, de revenus et de richesses pour les populations et les États concernés.

L'industrialisation de la filière bois en général, et la transformation du bois en produits à valeur ajoutée en particulier sont des éléments essentiels pour la réalisation de ces potentialités. Toutefois, les pays tropicaux africains ne bénéficient pas encore pleinement de l'utilisation durable des immenses ressources forestières dont ils disposent. Une étude de la formation plus poussée dans les pays producteurs membres de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), réalisée par cette organisation en 2002 en collaboration avec le Centre du commerce international, a situé la valeur des exportations des produits issus de la transformation plus poussée des bois à 3,5 milliards de dollars des États-Unis pour l'année 1998. De ce total, la part de l'Afrique ne représentait que 1%.

De toute évidence, les pays africains ne tirent pas suffisamment parti des possibilités de développement que leur offrent leurs ressources forestières. A la demande du Gouvernement gabonais et de l'Organisation Africaine du Bois (OAB), le Conseil international des bois tropicaux a décidé d'approuver et de financer un avant-projet en vue d'organiser une conférence pour examiner et promouvoir la transformation plus poussée des bois tropicaux africains.

Pour commencer, une conférence technique a donc eu lieu du 26 au 28 septembre 2001 à Libreville (Gabon). Elle a été suivie, les 26 et 27 mars 2003, par une autre, de plus grande envergure, qui a rassemblé les représentants de tous les pays membres de l'OAB, dont six de niveau ministériel, ainsi que des représentants du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, d'institutions de financement, ainsi que d'organisations et d'institutions régionales et internationales. Le Plan d'action pour l'industrialisation des bois tropicaux en Afrique contenu dans le présent document est l'un des produits de ces conférences. En outre, lors de la seconde Conférence, les Ministres et Chefs de délégations ont entériné la Déclaration de politique générale par laquelle les signataires ont adopté le Plan d'action et ont réaffirmé leur volonté de promouvoir le développement d'industries adaptées aux ressources disponibles et aux besoins des marchés locaux et internationaux, tout en sollicitant un appui de la communauté internationale à cet effet.

Afin d'élargir la base de réflexion et de concertation, le Plan d'action a été développé de manière participative: des experts nationaux de neuf pays membres de l'OAB ont été engagés afin d'élaborer un projet de document faisant le point sur la situation de la transformation plus poussée des bois, mettant en exergue les possibilités et les contraintes et proposant des stratégies et des actions de niveau national axées sur la transformation plus poussée du bois.

Des ateliers ont été organisés au niveau national pour examiner ce document avec les différents acteurs. Un consultant régional, M. Timothée Fomete, était chargé de superviser les travaux qui se déroulaient au niveau de chaque pays et de produire un document de synthèse à soumettre à l'examen de la Conférence. M. Markku Simula a prêté main forte dans ce processus.

Le Plan d'action porte sur une période de 10 ans, de 2004 à 2013. Il s'articule autour des éléments suivants: une description générale du contexte de la transformation plus poussée du bois dans les pays africains; une analyse des contraintes et des différentes politiques d'industrialisation; une proposition de stratégies au niveau national et régional, assortie de recommandations; une matrice d'actions relatives aux stratégies identifiées, assortie de recommandations; et la proposition d'un système de suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action.

Le sérieux avec lequel ce travail a été fait, tout comme l'engagement pris par les ministres chargés des forêts des pays concernés, à l'effet de mettre en oeuvre les actions et recommandations du Plan d'action, augurent d'une ère nouvelle dans l'industrialisation de la filière bois en Afrique. Ce travail de conception devra toutefois se traduire par des actions concrètes afin que les effets soient ressentis, par les populations et les États, ainsi qu'au niveau de l'état des forêts, sans oublier que le soutien de la communauté internationale est essentiel. Nous formulons l'espoir que, grâce aux efforts de tous les intéressés, ce Plan d'action se traduira, durant sa période d'exécution et au-delà, par un accroissement sensible de la contribution du secteur forestier au développement durable en général, et au bien-être des populations des pays africains membres de l'OAB et de l'OIBT en particulier.

**Emile Mokoko Wongolo**

Sécrétaire général

Organisation Africaine du Bois

**Emmanuel Ze Meka**

Directeur adjoint, Industrie forestière

Organisation internationale des bois tropicaux

## Sigles et acronymes

ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique	MINDIC	Ministère du développement industriel et commercial
AFD	Agence française de développement	MINEF	Ministère de l'environnement et des forêts
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
CCI	Centre du commerce international	OAB	Organisation Africaine du Bois
CEDAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
CDE	Centre pour le développement de l'entreprise	OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale	ONG	Organisation non gouvernementale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale	PME	Petite et moyenne entreprise
COMIFAC	Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale	PTPPB	Produit de transformation plus poussée du bois
CPB	Centre pluridisciplinaire de bilans	RCA	République centrafricaine
CRESA	Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture	RDC	République démocratique du Congo
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	RIFFEAC	Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale
FAWAG	Furniture and Wood Products Association of Ghana	SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
FCFA	Francs de la Communauté financière africaine	SNBG	Société national des bois du Gabon
FOSA	Forestry Outlook Study for Africa (FAO)	UE	Union européenne
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)	UICN	Union mondiale pour la nature
IFIA	Association interafricaine des industries forestières	WWF	Fonds mondial pour la nature

## Table des matières

Avant-propos .....	3
Sigles et acronymes .....	4
Résumé analytique .....	7
<b>1 Introduction</b> .....	10
Objectifs .....	10
Méthodologie .....	11
<b>2 Situation actuelle et perspectives de la transformation plus poussée</b> .....	12
Analyse de l'industrialisation et de la transformation plus poussée des bois en Afrique .....	12
Marchés et commercialisation des bois africains de transformation plus poussée .....	14
Perspectives de l'Afrique en tant que futur fournisseur de PTPPB .....	15
Les plus grands marchés pour l'Afrique .....	17
<b>3 Contraintes identifiées</b> .....	19
Principales contraintes par pays .....	19
Analyse des principales contraintes .....	19
Avantages comparatifs des producteurs africains .....	20
<b>4 Politiques</b> .....	21
Politiques d'industrialisation dans les pays africains .....	21
Perspectives de développement des politiques .....	23
<b>5 Stratégies proposées</b> .....	26
Niveau national .....	26
Niveau régional .....	26
Recommandations stratégiques .....	27
<b>6 Plan d'action stratégique</b> .....	28
Eléments de la stratégie .....	35
Recommandations spécifiques .....	38
<b>7 Suivi du plan d'action</b> .....	40
Niveau national .....	40
Niveau régional .....	40
<b>8 Bibliographie</b> .....	41

**Annexes**

Annexe 1: Pays membres de l'Organisation Africaine du Bois et de l'Organisation internationale des bois tropicaux .....	42
Annexe 2: Unités de transformation des bois dans les pays africains .....	43
Annexe 3: Statistiques sur la production et les exportations de bois et produits dérivés de quelques pays africains .....	44
Annexe 4: Principaux fournisseurs de meubles des pays en développement .....	46
Annexe 5: Contraintes au développement de l'industrie forestière identifiées dans quelques pays africains .....	48

**Liste des tableaux**

1 Production de grumes, nombre de scieries, production de sciages et exportations de certains pays africains, 2000 .....	12
2 Nombre et type des unités de transformation plus poussée du Ghana, 1990-2000 .....	13
3 Superficies forestières dans quelques pays africains .....	15
4 Exportations de PTPPB des pays producteurs africains membres de l'OIBT, 1998 .....	16
5 Répartition des exportations, par type de PTPPB, 1998 .....	17
6 Importations de PTPPB par certains pays africains .....	18
7 Principales contraintes à la transformation plus poussée des bois .....	19
8 Comparaison des coûts de la production de meubles .....	20
9 Politiques de promotion de la transformation plus poussée en Afrique .....	22
10 Caractéristiques comparées des secteurs forestiers de quelques pays africains .....	24
11 Objectifs, stratégies, activités et cadre temporel .....	29

## Résumé analytique

### Ressources forestières

Les pays africains membres de l'OAB représentent environ 86% des forêts de l'Afrique centrale et occidentale, et 15% des forêts tropicales du monde. Les superficies sont très différentes: la République démocratique du Congo (RDC), à elle seule, a la superficie de tous les autres pays africains membres de l'OAB. Bien que les forêts africaines possèdent une grande diversité d'espèces, l'exploitation et la transformation sont basées sur un nombre limité d'espèces commercialisées (sipo, sapelli, acajou, ayous, okoumé, iroko, azobe), ce qui accroît les coûts de production des grumes par hectare.

L'utilisation des essences moins connues est en expansion dans les pays où les essences précieuses se sont raréfiées; bien que l'objectif des pays soit d'accroître l'utilisation de ces essences, il n'y a aucune stratégie cohérente dans ces pays pour valoriser les essences moins connues. Leur transformation plus poussée est davantage le résultat de la disparition des essences principales.

### Développement de l'industrie de la transformation plus poussée des bois

Le développement de l'industrie forestière est dominé par la transformation mécanique en sciages, placages et contreplaqués (première transformation). Plus de 90% des unités de transformation des bois d'Afrique centrale sont des scieries. Pour beaucoup, la scierie a été installée par le concessionnaire pour se conformer à la réglementation, sans obligation de rentabilité, sachant que des marges plus consistantes sont obtenues sur l'exportation des grumes.

La transformation plus poussée des bois en produits à valeur ajoutée (transformation secondaire et tertiaire) représente aujourd'hui une part mineure de l'industrie africaine mais elle est en développement. Dans plusieurs pays, même la première transformation en sciages est encore peu développée.

La structure des marchés intérieurs des produits de transformation plus poussée du bois (PTPPB) est très informelle et n'offre pas une base sur laquelle une industrie pourrait fonder une production conforme aux conditions et normes internationales. Dans la plupart des pays, la transformation plus poussée des bois sous forme de deuxième et troisième transformation est embryonnaire; l'industrie est surtout développée dans les pays d'Afrique de l'Ouest: Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria. Elles est très en retard dans les pays du Bassin du Congo, sauf pour la production de

moulures, parquets et autres débités de bois séchés et rabotés, pour laquelle le Cameroun a connu un essor au cours des cinq dernières années.

Le tissu industriel de transformation plus poussée du bois est dominé par de petites unités éparpillées dans les centres urbains, avec des équipements en machines-outils simples. Il approvisionne l'essentiel des consommateurs locaux caractérisés par un faible pouvoir d'achat.

Les gouvernements n'offrent que peu d'incitation à la transformation plus poussée et l'objectif d'industrialisation plus poussée et de création de valeur ajoutée correspond souvent à celui de l'augmentation de la première transformation.

### Marchés des PTPPB

L'examen des échanges mondiaux des bois de transformation plus poussée montre, pour l'ensemble des pays producteurs membres de l'OIBT, une augmentation en valeur des exportations qui, en 2000, avoisinaient les 5 milliards de dollars EU (voir l'Annexe 1). 83% de ces exportations proviennent des pays de la région Asie-Pacifique, 16% de l'Amérique latine et 1% seulement de l'Afrique. Le commerce de meubles, parquets, portes et fenêtres en bois est aussi dominé par les pays de la région Asie-Pacifique. Le Ghana et la Côte d'Ivoire représentent à eux seuls près de 80% de la contribution des pays africains aux échanges de bois de transformation plus poussée.

Les échanges mondiaux évoluent graduellement du commerce des moulures, parquets et autres pièces de bois transformés, vers les échanges de meubles. En 2000, près de 60% du commerce a porté sur les meubles tandis que les éléments de construction ont représenté environ 30%, le reste étant constitué de bois profilés. C'est dans cette dernière catégorie que l'on retrouve les pays africains. En 2000, les bois profilés ont constitué 65% du total des échanges des pays africains membres de l'OIBT. Les exportations de meubles ont connu une augmentation significative au cours des cinq dernières années; leur part dans les échanges est passée de 10% à 30% entre 1997 et 1999. Cette augmentation provient essentiellement d'une production accrue des meubles de jardin sur lesquels les producteurs africains se sont concentrés.

Pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le principal marché traditionnel des produits en bois tropicaux est l'Europe, même si de nouveaux débouchés ont été découverts en Asie ces dernières années. En 1998, l'Afrique a fourni 99% des grumes tropicales et 53% du bois tropical transformé et importé par l'Europe. L'Europe reste le seul marché viable pour les PTPPB des pays producteurs africains.

L'Italie, la France et la Grande-Bretagne absorbent l'essentiel du volume limité de PTPPB de la plupart des producteurs africains.

Les marchés locaux sont caractérisés par un faible pouvoir d'achat malgré la démographie galopante des grands centres urbains. Les marchés intra-africains sont en développement, notamment ceux des exportations vers les pays du Maghreb (Égypte, Algérie, Libye), le Nigéria, le Tchad ou l'Afrique du Sud.

### **Contraintes à la transformation plus poussée en Afrique**

Le développement des industries forestières, et en particulier les investissements dans l'outil de transformation, est hypothéqué dans plusieurs pays par les conflits socio-politiques. Quatre des neuf pays étudiés ici (Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Nigéria, République centrafricaine (RCA), République du Congo, République démocratique du Congo (RDC) sont en guerre ou l'ont été très récemment. En l'absence de sérieux progrès pour rétablir la paix et la garantie de la sécurité des biens et des hommes, aucun investissement significatif ne pourra être envisagé dans la transformation plus poussée.

Les marchés internationaux fortement concurrentiels exigent des modes d'organisation de la production et de la commercialisation pour lesquels les producteurs africains ont encore de faibles capacités. L'industrie forestière est caractérisée par des équipements surannés souvent mal entretenus et dont les rendements matière sont faibles. En outre, il n'existe pas de mécanismes de financement appropriés pour les PME de production des produits ligneux de deuxième transformation.

### **Politiques en matière de transformation plus poussée**

L'objectif des politiques de tous les pays membres de l'OAB en matière d'industrialisation ambitionne le développement d'un secteur industriel diversifié et à forte valeur ajoutée; toutefois, rares sont les pays qui ont véritablement des politiques précises en matière de transformation plus poussée.

La restriction des exportations de grumes actuellement mise en application se traduit par l'arrêt total ou partiel des exportations (Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire, Cameroun) ou par la fixation d'un taux de transformation locale des grumes (quota minimal de transformation) en vue d'assurer l'approvisionnement de l'industrie (RCA, Gabon, Congo).

Des incitations à l'investissement industriel ont été appliquées dans tous les pays; en dehors des mesures liées à l'accès aux ressources forestières,

des régimes de zone franche industrielle, des codes d'investissement et une fiscalité différenciée en faveur des produits transformés ont été instaurés.

L'attribution de concessions forestières conditionnée par l'installation d'unités de transformation a été appliquée comme principale mesure pour attirer des investissements étrangers. Au Cameroun, cette mesure a entraîné un boom industriel qui se traduit par une capacité de transformation installée de 2,7 millions de m<sup>3</sup> et qui dépasse le niveau de la possibilité forestière (2 millions de m<sup>3</sup>).

### **Stratégies proposées pour le développement de la transformation plus poussée**

#### **Développer une base durable des ressources forestières et sécuriser les approvisionnements en matière première. En particulier,**

- promouvoir les aménagements forestiers;
- promouvoir les reboisements et une meilleure valorisation des bois de plantation dans des emplacements stratégiques permettant des investissements dans la transformation plus poussée en aval; et
- favoriser les échanges de matières premières entre pays membres producteurs et pays déficitaires en ressources.

**Promouvoir des politiques harmonisées et outils réglementaires incitatifs:** en matière industrielle et commerciale, les chartes des investissements visant à attirer des investissements nouveaux sont des outils qui, avec les plans directeurs d'industrialisation, devront insister sur les questions de transfert de technologie et de développement de la transformation plus poussée du bois.

#### **Renforcer les capacités institutionnelles.**

En particulier,

- renforcer les capacités humaines et les ressources financières des administrations chargées de l'industrie, du commerce et des forêts;
- améliorer la coordination entre les administrations chargées des forêts et celles de l'industrie, du commerce et des investissements;
- former le personnel spécialisé des administrations et des entreprises; et
- appuyer le développement des organisations professionnelles axées sur le développement des industries forestières.

#### **Développer les marchés intérieurs, régionaux et internationaux des bois africains.** En particulier,

- promouvoir l'utilisation des bois dans les marchés publics africains;

- élaborer des politiques de promotion des exportations de PTPPB;
- abaisser ou supprimer les barrières intérieures aux échanges; et
- promouvoir l'utilisation des essences moins connues.

**Promouvoir et développer les petites et moyennes entreprises de transformation du bois et développer le secteur informel.**

**Créer un climat sain et propice à l'investissement dans la transformation plus poussée des bois.**

**Recommandations**

Les recommandations ci-après s'adressent respectivement aux gouvernements, à l'OIBT et à l'OAB, et à l'industrie forestière et aux milieux commerciaux.

**A l'adresse des gouvernements:**

La transformation plus poussée gagnerait si les conditions suivantes étaient remplies :

- stabilité socio-politique et macroéconomique comme condition préalable aux investissements;
- formulation et mise en œuvre de stratégies nationales d'exportation et de programmes et plans directeurs pour la promotion de la transformation plus poussée;
- fiscalité préférentielle sur les opérations de transformation plus poussée;
- amélioration des infrastructures de communication et des services de base (électricité, eau, etc.) pour répondre aux besoins des industries de transformation plus poussée;
- application effective des quotas et autres mesures d'interdiction à l'exportation des bois, s'il y a lieu et s'ils sont justifiés du point de vue économique; et
- mise en place d'investissements et de fonds de garantie ciblés pour les petites et moyennes entreprises (PME).

**A l'adresse de l'OIBT et de l'OAB:**

L'appui de l'OIBT et de l'OAB peut être envisagé dans les domaines et aux niveaux suivants:

*Au niveau international* et dans les domaines de l'information sur les marchés et de la promotion des exportations:

- fournir des informations à jour sur les marchés, prix et qualités des principaux PTPPB ainsi que sur les marchés finals, y compris à l'intérieur de la région africaine;
- organiser des séminaires internationaux sur des aspects pertinents de la transformation plus poussée (technologie, marchés, politiques); et

- appuyer les initiatives visant à promouvoir l'utilisation accrue des essences moins connues.

*Au niveau national:*

- encourager la co-ordination et la coopération entre les industries et les organisations nationales oeuvrant dans le sens du développement de la transformation plus poussée;
- améliorer la circulation de l'information entre les agences gouvernementales, les industries forestières et les intermédiaires du marché, sur tous les aspects de la transformation plus poussée;
- appuyer la production des rapports nationaux sur la situation de la transformation plus poussée et les perspectives de développement;
- appuyer l'élaboration de stratégies sectorielles en matière d'industrialisation et de promotion des exportations;
- aider à la mise en place de systèmes de formation adaptés à l'industrie forestière; et
- soutenir les programmes d'appui au développement des PME et à l'organisation de réseaux de transformateurs nationaux en vue d'une meilleure compétitivité à l'exportation.

*Au niveau de l'industrie:*

- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement;
- encourager le secteur privé à participer à la formulation des plans de développement sectoriel de la transformation plus poussée; et
- améliorer l'accès et les connaissances en matière de technologies relatives à la transformation à valeur ajoutée.

**A l'adresse des industries forestières et associations d'entreprises:**

- contribuer à l'amélioration et à la valorisation de l'image de marque des entreprises de transformation;
- aider les industriels et leurs organisations à promouvoir leurs intérêts, notamment par le biais de négociations avec les gouvernements;
- promouvoir la conformité aux conditions et normes de qualité du marché international applicables aux produits à valeur ajoutée; et
- renforcer les ressources humaines et les efforts de recherche/développement.

Des activités destinées spécifiquement à mettre en œuvre ces stratégies et recommandations sont décrites dans le tableau 11 du rapport principal.

# 1 Introduction

Les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont tous opté pour l'industrialisation de la filière bois comme axe prioritaire de développement majeur du secteur forestier. La transformation plus poussée des bois apparaît aujourd'hui comme un outil de développement socio-économique et de gestion durable des forêts tropicales. Cette assertion est fondée sur les considérations suivantes:

- la valorisation des ressources forestières constitue une base sur laquelle peuvent encore se fonder des perspectives de développement socio-économique durable. Les recettes provenant de l'exploitation des ressources forestières constituent, pour la plupart des pays de la sous-région, une source de revenu dont ils ne peuvent se passer; de plus, les sociétés forestières industrielles réalisent des infrastructures socio-économiques, telles que routes, écoles et dispensaires, et créent de nombreux emplois urbains et ruraux;
- la coopération régionale renforcée (Organisation Africaine du Bois - OAB, Organisation internationale des bois tropicaux - OIBT, etc.) pourrait conduire à une nouvelle dynamique d'industrialisation dans laquelle les industriels, les populations locales et l'État participent à la rationalisation de l'exploitation;
- l'industrie pourrait contribuer valablement à la gestion durable des forêts si la collaboration État/Industriels se faisait avec des règles plus claires garantissant une participation effective des populations locales, et si ces règles étaient respectées.

<sup>1</sup> La Commission mondiale de l'environnement et du développement, encore appelée **Commission Brundtland**, a défini en 1987 le développement durable comme : « ... un développement qui assure les besoins des générations présentes sans compromettre les possibilités qu'auront les futures générations de satisfaire les leurs ».

<sup>2</sup> La gestion forestière ou aménagement forestier durable ont été définis par l'OIBT comme étant l'aménagement des forêts en vue d'objectifs clairement définis concernant la production de biens et de services désirés sans porter atteinte à leur valeur intrinsèque ni compromettre leur productivité future, et sans susciter d'effets indésirables sur l'environnement physique et social.

La création d'emplois, le développement de la valeur ajoutée locale de la matière première et une meilleure gestion de la ressource forestière sont les motivations classiques citées par tous.

Dans la pratique, on constate cependant que le souhait des pays ne se réalise pas: dans certains pays, l'industrialisation de la filière bois a été réalisée uniquement pour satisfaire aux exigences réglementaires, sans obligation de plus-value, sachant que des marges plus larges peuvent être obtenues sur l'exportation de grumes.

Lorsqu'elle a lieu, la transformation des bois a tendance à se cantonner au niveau de la première transformation mécanique en sciages, placages et contreplaqués. La transformation plus poussée, c'est-à-dire celle qui valorise la matière première et entraîne le maximum de bénéfices socio-économiques, est généralement faiblement développée. Seuls quelques pays comme le Ghana et la Côte d'Ivoire ont développé des productions de deuxième et troisième transformation pour le marché international.

La place des pays africains sur le marché des produits transformés est restée faible, montrant ainsi les limites des initiatives isolées de chaque pays. Dans ce contexte, une approche concertée au niveau régional s'avère indispensable pour tenter de juguler les principaux goulets d'étranglement et placer les pays africains résolument sur la voie du développement des industries à forte valeur ajoutée et du développement des parts de marchés dans des créneaux traditionnels et nouveaux. Une telle approche est réalisable à travers l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan régional d'actions stratégiques pour la mise en valeur des forêts et des produits forestiers.

## Objectifs

Le plan d'action pour l'industrialisation du secteur des bois tropicaux en Afrique propose des activités à entreprendre afin d'atteindre des objectifs prioritaires partagés par tous les pays membres de l'OAB (voir leur liste à l'Annexe 1). Ces activités devraient permettre de juguler les freins identifiés au développement de la transformation plus poussée des bois en Afrique.

## Méthodologie

Le plan d'action a été élaboré de manière participative, dans le cadre d'un avant-projet de l'OIBT (PPD 15/98 Rev.2), par une équipe des consultants nationaux dans chacun des pays membres de l'OAB: Angola, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Nigéria, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), qui sont tous également, sauf l'Angola, membres de l'OIBT (dont la liste des membres producteurs africains figure à l'Annexe 1). Les consultants nationaux ont travaillé en collaboration avec un consultant régional, et un consultant international a prêté main forte durant ce processus.

Les consultants nationaux ont fait chacun le bilan diagnostic de l'industrie forestière dans leur pays et proposé des stratégies de développement. Des ateliers nationaux ont été organisés dans chaque pays; à ces ateliers ont pris part les représentants des administrations, des secteurs privés industriels et financiers. Ces ateliers ont permis d'identifier les enjeux et possibilités, de même qu'ils ont permis d'examiner et de réviser les rapports nationaux.

Travaillant sous la supervision du consultant international, le consultant régional a exploité les rapports nationaux et a analysé la littérature internationale disponible sur le sujet (voir la bibliographie). Cette analyse documentaire a été complétée par quelques interviews qui ciblaient trois catégories d'acteurs représentant les administrations, les opérateurs économiques de la filière bois et les organisations internationales.

Les données sont inspirées de rapports d'études sectorielles, de projets et de bases de données (OIBT, FAO) ainsi que du rapport de l'étude menée par l'OIBT et le Centre du commerce international (OIBT/CCI 2002) sur la situation de la transformation plus poussée dans les pays membres producteurs de l'OIBT.

## 2

## 2 Situation actuelle et perspectives de la transformation plus poussée

### Analyse de l'industrialisation et de la transformation plus poussée des bois en Afrique

#### Première transformation

L'industrie africaine des bois est surtout caractérisée par la première transformation: sciage, déroulage et tranchage pour la fabrication de contreplaqués et placages. L'augmentation du nombre d'unités par type de transformation au cours des deux dernières décennies (voir l'Annexe 2) montre que le développement des scieries a été favorisé par la diminution de la ressource forestière au Nigéria, au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Une analyse comparative du nombre de scieries, de la production et des exportations (Tableau 1) montre que la plupart des pays de l'OAB n'ont pas encore un secteur de première transformation en sciages bien étoffé. Ce premier niveau de transformation constitue le point de départ pour les transformations en aval.

Quatre pays (Nigéria, Gabon, Cameroun et Côte d'Ivoire) représentent près de 80% de la production de grumes des pays membres de l'OAB. En ce qui concerne l'utilisation des capacités industrielles, la plupart des pays n'utilisent qu'une faible proportion de leur capacité installée. Selon diverses estimations

d'experts, le Gabon utilise environ 70% de sa capacité installée, le Cameroun 75%, le Nigéria 62%. Le Ghana et la Côte d'Ivoire ont un taux d'utilisation des capacités encore moindre à cause des difficultés d'approvisionnement. Les pays africains pourraient donc sensiblement augmenter leur production de bois transformés, à condition de surmonter les obstacles techniques, économiques, financiers et socio-politiques.

Au plan technique, les scieries sont vétustes, d'où la fréquence élevée de pannes et d'arrêts de travail en attente de la fourniture de pièces détachées. L'approvisionnement des scieries se fait surtout avec des grumes de moindre qualité dont on obtient en définitive un rendement matière faible, par ailleurs justifié par la faible qualité des équipements et la qualification insuffisante des opérateurs de machines. Pour beaucoup d'industriels forestiers, la scierie a été installée pour se conformer à la réglementation, sans obligation de rentabilité, sachant que des marges plus consistantes sont obtenues sur l'exportation des grumes.

En revanche, on assiste au développement rapide d'un secteur informel de production de sciages en zone rurale et de menuiserie artisanale ou de fabrication d'articles en bois en zone urbaine. Ce secteur a connu un essor d'autant plus rapide que les économies concernées sont en récession et que le pouvoir d'achat des habitants est faible. La consommation locale est donc essentiellement assurée par les producteurs du secteur informel.

L'examen des industries forestières nationales montre une diversité de situations et de niveaux de développement; on distingue les pays plus anciennement industrialisés (Ghana, Côte d'Ivoire)

**Tableau 1** Production de grumes, nombre de scieries, production de sciages et exportations de certains pays africains, 2000

Pays	Production de grumes (1000 m <sup>3</sup> )	Nombre de scieries	Production de sciages (1000 m <sup>3</sup> )	Exportation de sciages (1000 m <sup>3</sup> )
Angola	150		50	
Cameroun	2 700	64	1 150	1 000
RCA	750	8	150	76
Congo	680	22	125	70
RDC	258	50	70	20
Côte d'Ivoire	2 054	100	600	475
Gabon	3 000	34	93	57
Ghana	1 189	104	480	240
Nigéria	3 700	2 600*	2 711	0

\*Les données du Nigéria intègrent les scieries industrielles et les scieries mobiles du secteur informel, dont 200 sont considérées performantes.

de ceux de la cuvette congolaise où les industries du bois sont plus récentes. Les pays de la cuvette congolaise sont ceux qui disposent encore d'abondantes ressources en bois d'œuvre pouvant permettre d'intensifier l'industrialisation. Le Cameroun est le pays qui, dans cette sous-région, présente les structures industrielles les plus diversifiées; au cours des cinq dernières années, le sciage a connu une forte progression qui contribue au démarrage des productions de deuxième et troisième transformation. Le Gabon est caractérisé par sa spécialisation en grumes et contreplaqués d'okoumé; ces dernières années, l'évolution a été marquée d'abord par un recul du sciage, ensuite par des installations industrielles d'envergure qui confèrent au Gabon des potentialités accrues de participation aux échanges des produits de transformation plus poussée du bois (PTPPB).

Le Congo a vu son tissu industriel se dégrader au cours des dernières années du fait des contraintes d'évacuation et de la faiblesse du marché local, lesquelles ne favorisent pas l'émergence d'une transformation locale des bois; par ailleurs, l'instabilité socio-politique a sérieusement freiné les activités industrielles. Les efforts de relance de l'économie nationale ont eu pour effet d'attirer de nouveaux investisseurs dans le secteur forestier, suite à l'octroi de grandes concessions dans le nord du pays. La RCA et la RDC sont toutes deux caractéristiques des contraintes d'évacuation et de l'instabilité socio-politique qui sont de nature à décourager les investissements.

La typologie et la structuration des opérateurs des filières bois nationales montrent une forte prédominance de quelques grands groupes qui assurent l'essentiel des productions et surtout des exportations des pays membres de l'OAB. Une dizaine de grandes firmes européennes, libanaises

et asiatiques assurent aujourd'hui près de la moitié de la production industrielle des bois d'Afrique centrale. La part des opérateurs nationaux est restée marginale malgré les nombreuses mesures incitatives et les dispositions prises par les pays, notamment à travers l'attribution des titres d'exploitation réservée et de nombreuses facilités.

### **Transformation plus poussée des bois**

La transformation plus poussée des bois sous forme de deuxième et troisième transformation (telle que la fabrication de moulures, parquets, meubles et articles de menuiserie) - étapes qui génèrent le plus de valeur ajoutée et la création d'emplois, est embryonnaire dans la plupart des pays. Les statistiques les concernant sont éparpillées et difficilement saisies par les systèmes d'information existants.

Les deuxième et troisième transformations des bois sont surtout développées dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Ghana, Côte d'Ivoire et Nigéria). Elles sont très en retard dans les pays du bassin du Congo, sauf pour la production des moulures, parquets et autres débités de bois séchés et rabotés, pour laquelle le Cameroun a connu un essor au cours des cinq dernières années.

Dans la démarche de transformation plus poussée, les opérateurs anciennement installés ont une stratégie qui consiste à élargir le schéma de production des sciages en ajoutant des chaînes de production secondaires basées principalement sur la récupération des débités. L'installation des cellules de séchage est le préalable qui a favorisé cette évolution vers la transformation plus en aval.

Quelques exemples d'installation massive en deuxième transformation ont nécessité d'importantes mobilisations d'experts étrangers de sociétés disposant

**Tableau 2** Nombre et type des unités de transformation plus poussée du Ghana, 1990-2000

Type d'opération et catégorie d'industrie	Nombre d'entreprises			
	1990	1995	2000	% Expansion
Exploitants forestiers	350	140	70	-80
Transformation				
Sciages	102	110	104	+20
Placages et contreplaqués	9	13	21	+175
Panneaux de particules	1	1	2	+100
Transformation plus poussée				
Meubles, portes, etc	300	300	150	-50
Informel	3 800	4 000	1 500	-60

Source: Ghana Forestry Commission, Wood Industry and Log Export Ban study, May 2001

par ailleurs de réseaux de commercialisation des produits issus des filiales africaines (Cameroun, Côte d'Ivoire). En Côte d'Ivoire, ce sont des entreprises intégrées qui fournissent les PTPPB en s'appuyant sur diverses unités installées à Abidjan et San-Pedro. Au Cameroun, les plus grands producteurs de PTPPB sont des filiales de groupes européens (Rougier, Bolloré, GWZ, Thanry, etc.) possédant des unités de transformation telles que TIB, IBC, SEFAC, SFID, Patrice Bois, WIJMA.

Au Ghana, on trouve une cinquantaine d'exportateurs assurant 80 % des exportations de produits. Ce pays est le premier producteur de meubles de jardin d'Afrique de l'Ouest, avec un chiffre d'affaires d'environ 7 millions de dollars EU. Les producteurs de meubles et bois profilés d'Accra et Takoradi sont regroupés dans des associations professionnelles (la Furniture and Wood Products Association of Ghana - FAWAG, et la Ghana Timber Millers Organization - GTMO). Le tableau 2 montre, par type, le nombre des unités de transformation plus poussée du Ghana.

Au stade actuel du développement de la transformation, les producteurs africains de PTPPB ne sont pas encore aptes à fournir des meubles finis d'intérieur. Le mobilier de jardin constitue l'étape intermédiaire dans la recherche de cet objectif.

### **Marchés et commercialisation des bois tropicaux de transformation plus poussée**

L'examen des échanges mondiaux des bois de transformation plus poussée montre, pour l'ensemble des pays producteurs membres de l'OIBT, une augmentation en valeur des exportations qui, en 2000, avoisinaient les 5 milliards de dollars EU. 83% de ces exportations provenaient des pays de la région Asie-Pacifique, 16% de l'Amérique latine et 1% seulement de l'Afrique. Le commerce de meubles, parquets, portes et fenêtres en bois est aussi dominé par les pays asiatiques. Le Ghana et la Côte d'Ivoire représentent à eux seuls près de 80% de la contribution des pays africains aux échanges de bois de transformation plus poussée.

Les échanges mondiaux évoluent graduellement du commerce des moulures, parquets et autres pièces de bois transformé, vers les échanges de meubles. En 2000, près de 60% du commerce a porté sur les meubles tandis que les éléments de construction ont représenté environ 30%, le reste étant constitué de bois profilés. C'est dans cette dernière catégorie que l'on retrouve les pays africains. Les bois profilés

ont constitué 65% du total des échanges des pays africains membres de l'OIBT. Les exportations de meubles ont connu une augmentation significative au cours des cinq dernières années; leur part dans les échanges est passée de 10% à 30% entre 1997 et 1999. Cette augmentation provient essentiellement des meubles de jardin, sur lesquels les producteurs africains se sont concentrés.

Les perspectives du marché des PTPPB révèlent des différences significatives entre pays en termes d'habileté à capter les bénéfices potentiels de la production à forte valeur ajoutée. Certains pays, comme la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines, sont bien établis sur le marché d'exportation. Par ailleurs, ces pays ont aussi développé des marchés intérieurs importants et un tissu d'industries de première transformation bien développé.

Les trois facteurs primordiaux pour soutenir la production et les exportations des bois à forte valeur ajoutée qui caractérisent les pays asiatiques sont: le marché intérieur, l'industrie de transformation primaire et la présence sur les marchés d'exportation. De plus, les pays asiatiques bénéficient d'une matière première uniforme constituée de bois de plantations, notamment d'hévéa; les efforts de promotion renforcés par la recherche-développement ont également favorisé l'essor des pays asiatiques.

Beaucoup de pays africains ont encore du mal à développer un secteur de transformation primaire performant, à consolider les faibles marchés intérieurs des produits de bois à forte valeur ajoutée et à inverser la tendance non durable d'exportation des grumes. Ces facteurs ont sérieusement freiné les possibilités de ces pays de s'embarquer dans les exportations des bois à forte valeur ajoutée.

#### **Principaux marchés des PTPPB**

Les importations mondiales des PTPPB sont concentrées sur trois grands marchés, à savoir : l'Union européenne, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. Ces échanges portent sur les meubles, les bois de menuiserie et de charpenterie, les principaux produits décoratifs.

L'Union européenne (UE) est le plus grand marché de meubles au monde (voir l'Annexe 4), avec une consommation totale de 70,4 milliards de dollars EU en 1998. Dans l'UE, les principaux pays sont l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas, qui couvrent environ 84% de la consommation totale de l'UE. Les meubles en bois représentent 40% de la consommation totale de meubles de l'UE.

En 1999, les Etats-Unis ont importé au total pour 8 milliards de dollars EU en meubles, dont plus de la moitié provenaient des pays émergents dans ce domaine; le commerce s'opère surtout avec la Chine, la province chinoise de Taïwan, les Philippines et le Brésil.

Le Japon est le plus grand consommateur de bois pour parquets, et de bois en général, dans le monde; le marché japonais inclut une grande diversité d'articles de mobilier, de styles moderne et classique, traditionnel et contemporain, japonais et occidentaux.

### **Principaux fournisseurs des PTPPB**

Dans le secteur des meubles, de loin la première catégorie de produits en termes de valeur, une poignée de pays en développement dominant le marché. En 1999, la seule Chine a fourni 28% des meubles des petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Son expansion a été propulsée par le développement des joint-ventures (entreprises à économie mixte) de fabrication de meubles avec des partenaires européens et asiatiques. Les autres fournisseurs de meubles comprenaient des pays du Sud-Est asiatique, dont l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et la province chinoise de Taïwan. Dans les années 1990, le commerce s'est en effet concentré dans un très faible nombre des pays dominants. Les 10 premiers exportateurs ont fourni 92% des importations de meubles de l'OCDE en provenance des pays en développement en 1999, contre 85% en 1992. Aucun pays africain, en dehors de l'Egypte (34 millions de dollars EU) et du Ghana (7 millions de dollars EU), n'était représenté parmi les 20 principaux exportateurs des pays en développement.

S'agissant de bois de menuiserie et de charpenterie, l'Indonésie est de loin le plus grand exportateur sur les marchés de l'OCDE, la valeur de ses livraisons en 1999 ayant atteint 300 millions de dollars EU,

suivie par la Malaisie et ensuite le Brésil, la Chine, le Mexique et le Costa Rica.

Comme pour les meubles, les 10 premiers pays en développement exportateurs représentaient 90% de toutes les livraisons de bois de menuiserie et de charpenterie aux marchés de l'OCDE. Les principaux exportateurs africains ont été la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe, la valeur des exportations de chacun s'étant élevée à 3-4 millions de dollars EU.

### **Perspectives de l'Afrique en tant que futur fournisseur de PTPPB**

#### **Situation des ressources**

Les pays membres de l'OAB représentent environ 86% des forêts de l'Afrique du Centre et de l'Ouest et 15% des forêts tropicales du monde. Leurs superficies diffèrent considérablement: la RDC, par exemple, a une superficie forestière plus grande que celle de l'ensemble des sept autres pays énumérés dans le tableau 3. Bien que les forêts africaines renferment une grande diversité d'espèces, les activités d'exploitation et de transformation sont basées sur un nombre limité d'espèces commercialisées (sipo, sapelli, acajous, obeche, okoumé, iroko, azobe), ce qui restreint considérablement le volume exploité par hectare et accroît les coûts unitaires de la production de grumes.

Alors que les sciages, placages et contreplaqués sont des produits caractérisés par l'essence utilisée, les PTPPB ne dépendent pas nécessairement de l'espèce; ils sont vendus davantage du fait de leurs apparence, qualité et prix. Quelques produits comme les parquets, les meubles de jardin et les meubles haut de gamme nécessitent d'identifier l'essence.

Après une période de stagnation de la production africaine de grumes de 1993 à 1997, l'entrée des clients du Sud-Est asiatique dans le marché ouest-

**Tableau 3** Superficies forestières dans quelques pays africains

Pays	Zone forestière (millions d'ha)		Potentiel d'approvisionnement en matière première en 2010 comparé au potentiel de 1996
	Naturelles	Plantations	
Côte d'Ivoire	5,403	0,066	Légère chute
Ghana	8,969	0,014	Légère chute
Cameroun	19,582	0,023	Croissance
RDC	109,203	0,042	Croissance constante
Congo	19,500	0,037	Croissance constante
Gabon	17,838	0,021	Légère croissance
RCA	29,924	0,006	Légère croissance
Nigeria	7,500	0,230	Croissance possible seulement sur la base des plantations

Source: OIBT/CCI2002

africain en 1998-99 a rapidement augmenté la production de grumes et les exportations, notamment au Gabon. Quatre pays (Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire et Ghana) représentent 80% de la production totale de grumes des pays africains membres producteurs de l'OIBT (voir les statistiques de production à l'Annexe 3). La RDC étant encore un petit producteur, sa production de grumes n'est pas proportionnelle à la couverture forestière actuelle.

En comparaison avec d'autres continents, la ligniculture industrielle en Afrique s'est peu développée. Ce faible niveau de création et de gestion des plantations est une préoccupation majeure pour le développement futur des industries forestières africaines. Plusieurs raisons expliquent cet état des choses: disponibilité à bas prix des produits des forêts naturelles, faible maîtrise des coûts des plantations, etc.. De plus, la réglementation locale, et notamment le régime foncier, ne semblent pas inspirer suffisamment de confiance aux investisseurs.

Le développement des plantations est nécessaire pour sécuriser les approvisionnements à long terme. Des expériences d'établissement et de gestion de plantations industrielles existent par ailleurs, de même que les technologies améliorées pour l'utilisation plus poussée des bois des plantations.

L'acceptation à une échelle plus large des espèces les moins utilisées pourrait venir compléter les futurs approvisionnements en bois. Les espèces les moins utilisées représentent chaque année un pourcentage plus grand des abattages autorisés, à cause de la grande diversité d'espèces dans la plupart des pays africains et de l'appauvrissement de la forêt primaire résiduelle.

Tandis que la commercialisation des grumes sur le plan international est limitée à un nombre d'espèces bien connues, la vente des produits manufacturés est basée sur les caractéristiques techniques ou sur des considérations esthétiques, pour lesquelles l'utilisation d'espèces particulières n'est pas nécessaire. Une espèce célèbre peut apporter un avantage aux produits, mais ne pas être une condition *sine qua non*. La transformation plus poussée pourrait permettre de nouvelles utilisations d'espèces moins connues. Toutefois, il faudrait que l'acceptation du marché et les flux commerciaux évoluent considérablement, ce qui ne saurait se produire sans les efforts concertés de l'industrie.

### **Structure des exportations**

Le bois scié est le principal produit d'exportation de l'Afrique tropicale. Il représente la première étape de la transformation plus poussée et, en même temps,

le premier élément des produits plus sophistiqués, allant de lattes de sauna à la fabrication de meubles. Presque tous ces produits doivent être séchés à l'étuve, à l'exception des matériaux pour les meubles d'extérieur.

Les exportations de meubles se sont accrues en même temps de manière relative et absolue, partant ainsi des modestes 10% à une part plus honorable de 23% de toutes les exportations. La valeur des exportations est passée de 1,4 million de dollars EU en 1989 à 9,7 millions en 1998, la croissance la plus importante ayant eu lieu de 1997 à 1998 et la plupart des exportations ayant consisté en meubles de jardin destinés aux marchés extérieurs du meuble. Les principales espèces utilisées étaient l'iroko, et le principal fournisseur le Ghana. Les pièces de menuiserie ont perdu du terrain sur l'échelle des exportations de tous les pays africains membres de l'OIBT.

**Tableau 4** Exportations de PTPPB des pays producteurs africains membres de l'OIBT, 1998

Catégorie des produits	Valeur totale des exportations (millions \$EU)
Pièces et meubles en bois	9,7
Pièces de menuiserie de construction	5,4
Bois profilés (y compris moulures)	27,6
<b>Total</b>	<b>42,7</b>

Source: OIBT/CCI 2002

Le tableau 4 montre la valeur totale des exportations de trois catégories de PTPPB de pays producteurs africains membres de l'OIBT en 1998. Il y a d'importantes variations dans la configuration des exportations entre les pays. Parmi les quatre premiers exportateurs, le Ghana se présente comme celui qui est le plus tourné vers le mobilier par rapport à la Côte d'Ivoire, au Cameroun et à la RDC dont les exportations sont dominées par les bois profilés (Tableau 5).

### **Exportations par pays**

Deux pays, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ayant débuté assez tôt à fabriquer et à exporter des produits issus de la transformation plus poussée du bois, représentaient 83% des exportations totales des pays africains de l'OIBT en 1998 (Tableau 5). Le Cameroun, suite à la mise en application de l'interdiction récente d'exporter les grumes, est en train d'élargir la gamme de ses exportations; ses exportations de bois sciés ont doublé de janvier 1999 à janvier 2002.

Tableau 5 Répartition des exportations, par type de PTPPB, 1998

Pays membres de l'OIBT	Valeur totale des exportations (millions \$US)	Meubles en bois et accessoires (% PTPPB)	Pièces de menuiserie (% PTPPB)	Bois profilés (y compris moulurés) (% PTPPB)
Côte d'Ivoire	21,5	3	18	79
Ghana	14,2	61	4	35
Cameroun	2,8	7	10	83
RDC	2,6	1	–	99
Congo	1,6	1	53	46
Togo	0,074	7	18	75
Gabon	0,087	76	–	24
RCA	0,046	100	–	–
Libéria	0,014	57	43	–
<b>Total</b>	<b>42,8</b>	<b>22,8</b>	<b>12,8</b>	<b>64,4</b>

Destinations des exportations africaines de PTPPB en 1998					
Pays	Meubles en bois et accessoires	Pièces de menuiserie	Bois profilés (y compris moulurés)	Total	% part
Millions \$EU					
Italie	0,02	1,90	19,5	21,4	50
Royaume-Uni	7,70	0,25	1,06	9,01	21
France	0,14	2,11	0,49	2,74	6,4
Allemagne	0,22	0,23	0,97	1,41	3,3
Finlande	–	0,06	1,71	1,76	4,1
Espagne	0,08	0,03	1,38	1,5	3,5
Portugal	0,01	0,30	0,88	1,19	2,8
Autres	1,57	0,61	1,61	3,79	8,9
<b>Total</b>	<b>9,74</b>	<b>5,49</b>	<b>27,6</b>	<b>42,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Part %</b>	<b>22,8</b>	<b>12,8</b>	<b>64,4</b>	<b>100,0</b>	

Sources: COMTRADE (OSNU), COMEXT (UE)

### Tendances des exportations par produit

Les parquets et les portes constituent le gros des articles de menuiserie tandis que dans le secteur du meuble ce sont des meubles variés qui prédominent, notamment les meubles de jardin et de décor extérieur. Les sièges et leurs pièces de rechange apparaissent comme une nouvelle catégorie de produits d'exportation pour les pays africains producteurs de l'OIBT.

### Les plus grands marchés pour l'Afrique

#### Marchés d'exportation

Pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le principal marché traditionnel des produits en bois tropicaux est l'Europe, même si de nouveaux débouchés ont été découverts en Asie ces dernières années. En 1998, l'Afrique a fourni 99% des grumes tropicales et 53% du bois tropical transformé et

importé par l'Europe. Pour ce qui est des PTPPB, les fournisseurs africains sont presque inexistant dans les relations commerciales à l'échelle de la région.

L'Europe est toutefois le seul marché viable pour les PTPPB des pays producteurs africains. L'Italie et la Grande-Bretagne ont absorbé en 1998 les PTPPB de la plupart des producteurs africains de l'OIBT (Tableau 5). La France était le plus grand marché des produits pour la menuiserie.

La coordination étroite avec les filières de distribution est primordiale pour un projet de transformation plus poussée destinée à l'exportation. Dans le domaine spécifique des PTPPB, il n'y a aucun accès simple ou direct aux filières de distribution, celles-ci différant les unes des autres selon de la nature du produit, les espèces et les caractéristiques. Cela veut dire qu'un partenariat avec une entreprise étrangère expérimentée, qui a déjà accès aux filières de distribution, est nécessaire.

### Marchés locaux et régionaux

L'importance des marchés intérieurs dans les pays africains est extrêmement variable; ils sont relativement plus grands dans les capitales d'Afrique de l'Ouest et dans d'autres grands centres urbains, et faibles dans des pays comme le Gabon et la RCA.

Très peu d'analyses ont été effectuées sur le nombre et la qualité des marchés locaux en ce qui concerne les produits de la transformation plus poussée et la matière première. Certains produits sont vendus sur les marchés locaux ou dans les pays voisins à des prix très bas. Même si le niveau des prix est très bas, ces marchés sont importants pour le secteur "informel" des petits fournisseurs indépendants. La transformation plus poussée intégrée pourrait permettre de valoriser ces matériaux et rapporter beaucoup de devises à l'exportation. Les marchés intérieurs pour les produits de la transformation plus poussée conformes aux normes commerciales internationales sont petits.

En revanche, l'occasion se présente de renforcer les rapports Sud-Sud, particulièrement entre l'Afrique du Centre et de l'Ouest et l'Afrique du Nord. Les marchés cibles sont ceux des pays comme le Nigéria, l'Égypte, la Libye, le Tchad et l'Afrique du Sud.

Le développement d'un commerce intra-africain sera facilité par l'accroissement des besoins des pays ouest-africains (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria) déficitaires en ressources forestières pour approvisionner leurs unités de transformation. Compte tenu des ressources relativement riches des pays fournisseurs, le commerce entre pays africains sera probablement axé sur les produits primaires plutôt que sur ceux de la transformation plus poussée.

Le commerce entre pays africains serait facilité par la levée des barrières de caractère tarifaire (entre zones

monétaires) ou dues aux infrastructures (ou leur absence). L'harmonisation du cadre de tels échanges est l'un des objectifs d'organisations régionales telles que la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDAO) et l'OAB. Développer le commerce inter-États en Afrique pourrait permettre la mise en place d'une politique de coopération et de développement régional fondée sur la restructuration des échanges commerciaux. Intensifier le commerce direct avec les pays du Maghreb comme l'Égypte, l'Algérie et la Libye permettrait de réorienter le courant des échanges qui passe actuellement pour l'essentiel par des pays tiers en Europe.

Les importations de pièces de menuiserie et moulurés sont peu importantes dans les pays producteurs africains de l'OIBT (Tableau 6). La situation est totalement différente en ce qui concerne les meubles: la plupart des pays sont grands importateurs. Dans l'ensemble, la balance commerciale est négative, le total des importations s'élevant à 16,5 millions de dollars EU contre 9,7 millions en exportations. La demande en mobilier de l'élite urbaine aisée et les importations des hôtels, des restaurants et des administrations participent de beaucoup au gonflement du volume de ces importations. Toutefois, cet important marché n'est pas facilement accessible aux producteurs locaux à cause des contraintes de qualité et de design.

Le fait que des pays comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire importent des meubles semble à priori paradoxal. Les explications à cet égard sont à rechercher dans la qualité des meubles fabriqués localement, qui sont de qualité inférieure à celle des meubles importés à cause de l'absence ou du mauvais séchage des bois et du manque d'équipements appropriés et de main-d'œuvre expérimentée.

Tableau 6 Importations de PTPPB par certains pays africains

Pays	Meubles en bois et accessoires	Pièces de menuiserie	Bois profilés (y compris moulurés)	Total	% part
<b>Millions de \$EU</b>					
Cameroon	2,81	0,059	-	2,87	16,7
Côte d'Ivoire	4,93	0,12	0,04	5,09	29,7
Gabon	5,73	0,26	0,08	6,07	35,4
RCA	0,11	-	-	0,11	0,7
Congo	3,01	-	-	3,01	17,5
<b>Total</b>	<b>16,6</b>	<b>0,44</b>	<b>0,12</b>	<b>17,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Part %</b>	<b>96,6</b>	<b>2,6</b>	<b>0,7</b>	<b>100</b>	

## 3 Contraintes identifiées

### Principales contraintes par pays

Le tableau 7 reprend les principales contraintes freinant le développement des industries de transformation plus poussée. Pour chacune des contraintes, les pays auxquels elle s'applique ont été identifiés. Ce mode de présentation ne rend pas compte de l'importance relative d'une contrainte ni ne permet de comparer rigoureusement les pays entre eux, mais il a néanmoins l'avantage de faire ressortir les problèmes communs et donc de cerner les domaines où des stratégies communes sont éventuellement nécessaires.

### Analyse des principales contraintes

Les problèmes de la transformation plus poussée peuvent être regroupés dans les thématiques suivantes:

- sécurisation des sources d'approvisionnement en matière première;
- cadre politique, réglementaire et environnement socio-économique (incitations, infrastructures, services);
- capacité institutionnelle et organisationnelle (ressources humaines, formation, recherche, coopération et coordination sectorielle); et
- étroitesse des marchés locaux et régionaux.

### Sécurisation des sources d'approvisionnement

Les facteurs qui semblent inciter les entreprises à évoluer vers la gestion durable des forêts sont: i) une législation forestière plus contraignante bénéficiant d'une présence renforcée de l'administration des forêts sur le terrain, ii) l'amélioration de l'image

de marque chez certains grands groupes qui sont sensibles aux pressions des mouvements écologistes, iii) les bénéfiques qui pourraient résulter de l'ouverture de nouveaux marchés de bois tropicaux par le biais de la certification forestière. Le problème de l'approvisionnement se pose surtout en termes de qualité et quantité des essences; et les essences dites peu connues sont encore faiblement valorisées. Une stratégie visant à les utiliser est compatible avec l'expansion de la transformation plus poussée.

La transformation plus poussée s'approvisionne à partir des produits de la première transformation industrielle; dans ces conditions, un important développement du secteur du sciage permettrait d'asseoir le tissu industriel de transformation secondaire et tertiaire.

### Climat d'investissement

Le climat d'investissement caractérisé par les conditions que l'on trouve dans les pays, qui influent sur les risques encourus par les investisseurs, est une grande préoccupation dans beaucoup de pays membres de l'OAB; il est actuellement peu susceptible d'attirer de nouveaux investisseurs. Toutefois, plusieurs opérateurs qui travaillent dans la région depuis plusieurs décennies pourraient garantir un développement harmonieux de la transformation plus poussée des bois, à condition que des incitations appropriées leur soient offertes.

Le développement de la transformation plus poussée en Afrique dépendra dans une certaine mesure du tissu d'opérateurs artisanaux relevant du secteur informel, rarement pris en compte dans les programmes gouvernementaux. Ce secteur est freiné aussi par l'absence d'un système de financement adapté, le manque d'organisation des opérateurs et l'absence de lien avec le secteur industriel primaire.

Tableau 7 Principales contraintes à la transformation plus poussée des bois

Contraintes	Pays
1 Difficultés importantes d'approvisionnement des unités de transformation des grumes	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Cameroun
2 Equipements en mauvais état	RCA, RDC, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo,
3 Infrastructures de transport inadéquates et faible fourniture des services	RCA, Congo, RDC, Gabon,
4 Instabilité politique et conflits sociaux	RDC, Congo, RCA, Côte d'Ivoire, Angola
5 Absence de stratégie nationale concertée et cohérente en matière de développement de l'industrie forestière ou non-application des stratégies existantes	Gabon, Cameroun, RCA, Congo, Nigéria, Angola
6 Absence de mécanismes adéquats pour le financement de l'industrie de transformation plus poussée	RDC, Congo, RCA, Côte d'Ivoire, Angola
7 Stratégies des entreprises multinationales basées sur les transferts intra-firmes	RDC, Congo, RCA, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon
8 Manque de personnel qualifié et expérimenté en matière de planification, gestion de transformation plus poussée et commercialisation des produits	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Cameroun, RCA, Gabon, RDC, Congo
9 Étroitesse du marché intérieur des PTPPB et importations de pays étrangers	Gabon, Cameroun, Côte d'Ivoire, RCA
10 Non-respect par les opérateurs des taux de transformation prévus par les lois	Gabon, RCA, Congo,

Les politiques industrielles et commerciales devront s'attaquer à l'importance stratégique des petites et moyennes entreprises (PME) comme source d'emplois et de revenus. Ces entreprises ont souvent été négligées parce qu'elles opèrent dans un secteur non structuré. L'intensité de main-d'œuvre dans ce sous-secteur en fait un élément majeur de contribution au développement socio-économique.

Les outils d'encadrement réglementaires de l'industrialisation des bois sont de type soit contraignant soit incitatif. L'enjeu est surtout celui de la mise en œuvre effective des mesures prévues et de la capacité des administrations d'éviter que les différents acteurs ne contournent les dispositions contraignantes.

Les marchés locaux sont caractérisés par un faible pouvoir d'achat malgré la démographie galopante des grands centres urbains. Les marchés intra-africains sont en développement, notamment ceux des exportations vers les pays du Maghreb (Egypte, Algérie, Libye), le Nigéria, le Tchad et l'Afrique du Sud. Les marchés internationaux fortement concurrentiels exigent des modes d'organisation de la production et de commercialisation pour lesquels les producteurs africains ont encore de faibles capacités.

### **Formation du personnel**

La formation est un élément indispensable au décollage industriel et devrait être considérée comme une priorité. Il existe, dans la plupart des pays forestiers africains, des écoles, des centres de formation et des programmes d'assistance ou de formation. Néanmoins, en matière de formation pour les industries de la deuxième transformation, les conclusions d'une analyse de l'offre et de la demande montrent qu'il y a carence dans les effectifs formés, dans la gamme des formations disponibles et dans la qualité des rares formations dispensées.

La plupart des formations sont assurées par les industries elles-mêmes. Le "transfert de technologie" se limite le plus souvent à une mise en route des machines effectuée avec le concours très momentané du fournisseur et à une formation rapide des opérateurs de la machine. Plusieurs études récentes ont identifié les besoins globaux en formation du

secteur forestier (FAO/FOSA, RIFFEAC/CEFDHAC) et il serait souhaitable d'en traduire les recommandations en actions et, plus précisément, de renforcer les structures de formation et de fournir l'assistance technique pour la transformation plus poussée des bois dans les pays membres de l'OAB.

### **Avantages comparatifs des producteurs africains**

Il y a un lien physique et économique plus étroit entre la transformation primaire (production de sciages et de contreplaqués) et la gestion des forêts qu'entre la transformation primaire et la transformation plus poussée, à cause du volume important et de la faible valeur des matières premières du bois. Les produits semi-finis comme le bois scié raboté et les contreplaqués ordinaires peuvent être économiquement transportés sur de longues distances et ensuite transformés.

C'est pourquoi les pays africains producteurs de bois devraient prendre, comme base de la concurrence de leurs produits du bois à valeur ajoutée, les facteurs suivants: l'abondance et l'excellente qualité de plusieurs bois qui se prêtent bien à la transformation plus poussée, le coût bas de certains intrants locaux (bois et main-d'œuvre) pour compenser les coûts élevés des intrants importés, et une qualité supérieure des produits lorsque ceux-ci sont bien finis.

Cette démarche n'est pas la panacée car les coûts relativement faibles de matière première et de main-d'œuvre ne sont pas suffisants pour garantir la compétitivité des PTPPB. En effet, la faible productivité de la main-d'œuvre et le faible taux de récupération de matière première, ajoutés aux coûts du transport, tendent à annuler les avantages initiaux des producteurs africains. Le tableau 8 illustre la comparaison des structures de coûts dans la production de meubles entre pays développés et pays africains.

A noter que le prix de vente des meubles pour l'entreprise africaine est plus bas non seulement du fait des coûts de transport élevés mais aussi à cause des faiblesses managériales, de la qualité des finitions et d'autres raisons comme l'incertitude qui plane sur ces producteurs en tant que fournisseurs du marché mondial.

**Tableau 8** Comparaison des coûts de la production de meubles

<b>Facteur de coût</b>	<b>Entreprise dans un pays développé</b>		<b>Entreprise dans un pays africain</b>	
Prix de vente		100 \$EU		75
Main-d'œuvre	5 heures à 6 \$EU/h	30	20 heures à 0,8 \$EU/h	16
Matière première	14 p-pl à 1,5 \$EU/p-pl	21	18 p-pl à 0,9 \$EU/p-pl	16,2
Charges		30		36
Coûts totaux		81		68,2
<b>Marge bénéficiaire</b>		<b>19</b>		<b>6,8</b>

## 4 Politiques

### Les politiques d'industrialisation dans les pays africains

Bon nombre d'instruments ont été utilisés pour stimuler l'industrialisation et la transformation plus poussée des bois dans les pays africains. On peut citer parmi les plus fréquents:

- les mesures d'interdiction d'exportation des grumes;
- les quotas minimaux de transformation sur place des grumes;
- l'octroi de concessions forestières de grande superficie;
- les incitations fiscales à l'investissement industriel (zones franches industrielles); et
- la création d'institutions spécialisées.

Le tableau 9 indique, par pays, les principales mesures et politiques qui ont été essayées ou sont en vigueur en vue de promouvoir la transformation plus poussée des bois. On peut constater que la plupart des dispositions sont liées à l'utilisation de la ressource forestière comme élément d'incitation aux investissements industriels.

Ces mesures ont donné différents résultats. Par exemple, les interdictions totales d'exporter des grumes imposées au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Nigéria et plus récemment au Cameroun ont entraîné partout une augmentation significative de la capacité de première transformation des bois. Les investisseurs ont réagi à cette mesure de plusieurs manières: en installant de nouvelles unités, en augmentant la capacité de celles existantes ou en ajoutant aux chaînes de production existantes des unités de récupération et de production secondaire. Cependant, ce type d'approche risque d'entraîner des surcapacités par rapport aux potentialités des forêts, ce qui devient une menace pour la durabilité des modes de développement industriel si des mesures correctives ne sont pas prises.

La réaction du secteur privé a été multiforme: alors que certains opérateurs se sont adaptés en renforçant la recherche de la valeur ajoutée, on a assisté à des désinvestissements de la part de nombreux opérateurs qui déplacent leurs activités vers des pays où les modalités sont plus souples.

Une politique de fixation administrative des quotas de transformation sur place des grumes constitue l'étape intermédiaire avant l'interdiction totale d'exportation, et son objectif est de forcer les concessionnaires à investir dans la transformation plus poussée. Les quotas de transformation locale constituent donc une première étape vers l'arrêt de toute exportation de bois en grumes.

La principale difficulté liée au système de quotas est celle du suivi de son respect par les opérateurs dont le comportement est davantage orienté vers les exportations souvent très rentables des grumes. L'engagement des Etats envers une interdiction à terme des exportations de grumes est donc la seule option susceptible de stimuler le développement d'une industrie diversifiée de transformation plus poussée.

Le régime de zones franches industrielles a été promu pour encourager les investissements lourds. Dans le secteur du bois, la mise en œuvre de cette mesure a été suivie par le développement de la première transformation (sciage, déroulage, tranchage). Cependant, la deuxième transformation que ces mesures ont entraîné dans les zones franches industrielles est restée accessoire, notamment dans les pays à ressources forestières abondantes.

L'octroi de concessions de grande superficie pour inciter à l'industrialisation est une mesure classique qui a été utilisée par tous les pays forestiers tropicaux mais dont les résultats varient énormément parmi les pays membres de l'OAB. La taille maximale des concessions est limitée à 200 000 hectares au Cameroun, tandis qu'au Congo et en RCA elle peut dépasser 500 000 hectares. En principe, la grande taille des concessions facilite leur aménagement et fournit à l'investisseur une incitation suffisante à engager des investissements qui ne s'amortissent que sur le long terme.

Tableau 9 Politiques de promotion de la transformation plus poussée en Afrique

Pays	Politique et mesures préconisées
<b>Cameroun</b>	Concessions forestières attribuées avec obligation de créer des unités de transformation industrielle
	Création d'une Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers (1998) avec pour mandat: élaboration et mise à exécution de la politique de commercialisation du bois, promotion des métiers et des techniques modernes de transformation du bois, suivi des activités des unités de transformation et d'exportation du bois
	Création d'une Cellule de la Normalisation et de la Qualité chargée de l'élaboration des normes nationales (décret n°98/313 du 9 décembre 1998). Création d'un Centre de promotion du bois pour la formation et la promotion des essences peu connues (depuis 1970).
	Elaboration d'un Code des investissements (1990)
	Définition d'un Plan directeur d'industrialisation (1990)
	Adoption d'une Charte des investissements (2000)
	Création du Régime de Zone Franche Industrielle comme instrument majeur d'incitation à l'investissement industriel (En 2000, sur les 44 sociétés agréées au régime, 33 appartenaient à la filière bois).
	Quotas d'exportation
	Surtaxe progressive sur l'exportation des grumes
	Loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
	Création d'un Comité d'Etudes et de Perspectives Industrielles chargé de préparer les réformes institutionnelles et des mesures d'incitation aux investissements, et d'élaborer un document prospectif sur la politique industrielle nationale
	Avant-projet de loi portant "Charte des Investissements en République du Cameroun" (2000)
	Loi n°96/11 du 05 août 1996 relative à la normalisation, et mise sur pied de 20 comités techniques chargés d'élaborer les normes, parmi lesquels le Comité Bois-Sylviculture et Environnement
	<b>Congo</b>
Suppression des permis simples d'exploitation forestière	
Remembrement des petites concessions en grandes superficies forestières	
Attribution de concessions forestières de grande taille et pour de longues durées	
Suppression de la redevance sur les grumes entrées à l'usine	
Institution d'une taxe d'exportation dégressive sur les produits transformés selon le degré de transformation	
Forte taxation des bois exportés en grumes	
<b>RDC</b>	Institution d'une taxe à l'importation de produits finis en bois et dérivés du bois
	Quotas d'exportation de grumes en fonction des capacités de transformation installées
	Fixation d'un taux de transformation locale
<b>RCA</b>	Taxation différenciée des grumes et des bois transformés
	Concessions forestières de grande taille et longue durée
	Fixation d'un taux de transformation locale
	Révision des critères d'attribution des permis
<b>Cote d'Ivoire</b>	Incitations fiscales et divers avantages
	Interdiction totale de l'exportation des grumes
	Quotas d'exportation de bois bruts et sciages
	Taxes et droits différentiels sur les grumes, sciages et placages
<b>Gabon</b>	Exonération des taxes sur les équipements industriels
	Instauration de permis industriels
	Exemption du paiement des droits et taxes de sortie sur les produits transformés
	Taxation des grumes exportées
	Création de la Commission interministérielle sur l'industrialisation (1995)
	Révision de la loi forestière (1982)
	Création d'un climat fiscal incitatif: suspension de la TVA sur les équipements spécifiques à la transformation des bois
	Augmentation du taux de transformation locale des grumes
	Promulgation de la Charte des investissements comme cadre général de l'ensemble des dispositions destinées à améliorer le climat institutionnel, fiscal et financier des entreprises
	Attribution de permis de grande surface accompagnés d'obligation de plan d'industrialisation
	Octroi des crédits Agence française de développement
Mesures visant à restreindre les exportations de grumes	
Création d'un Fonds forestier de soutien aux activités de la filière bois	

Tableau 9 (suite)

Pays	Politique et mesures préconisées
<b>Ghana</b>	La politique forestière de 1994 a mis l'accent sur la transformation plus poussée avec pour objectifs de: <ul style="list-style-type: none"> <li>• restructurer l'industrie forestière en vue de l'utilisation efficiente des bois des forêts aménagées durablement</li> <li>• promouvoir les transformations secondaire et tertiaire</li> <li>• réduire la surcapacité de transformation en sciages au profit de la modernisation des unités aptes à la rénovation</li> <li>• améliorer l'efficacité des transformations et la valeur ajoutée</li> <li>• améliorer la capacité de transformation des bois des plantations.</li> </ul>
	Promotion de la demande locale des bois transformés
	Décourager l'installation de nouvelles usines
	Promotion de la récupération pour encourager les transformations secondaire et tertiaire
	Zones franches industrielles en vue de promouvoir des investissements pour la production de produits de réexportation des pays membres de l'OAB et l'utilisation des surcapacités installées
	Renforcement des capacités institutionnelles
<b>Nigéria</b>	Interdiction de l'exportation des grumes depuis 1976
	Gestion durable des réserves forestières étatiques
	Promotion de la récupération des bois dans les unités de transformation secondaire
	Incitations diverses aux groupements professionnels de production des produits semi-finis et finis
	Stratégie de relance du secteur forestier à travers la révision de la loi et d'actions d'appui à la filière bois
	Promotion du reboisement

## Perspectives de développement des politiques

En matière de transformation plus poussée des bois, il convient de noter que les politiques et mesures significatives sont souvent promulguées par des secteurs non forestiers ou par d'autres départements ministériels. En particulier, les services chargés du développement industriel et commercial, ou encore de l'aménagement du territoire, sont souvent responsables de l'industrie de transformation plus poussée. L'administration forestière qui gère la partie en amont de la filière ne coordonne pas forcément les actions ayant un impact direct sur les processus en aval. Dans ce cas, le développement de la coordination et de la coopération inter-sectorielles est vitale pour favoriser l'essor des industries de transformation plus poussée.

Bien que l'industrie du bois ait été prise en considération dans des politiques et programmes de développement divers, la politique de développement de la transformation plus poussée n'a été que la conséquence d'une raréfaction des ressources forestières. Même si des orientations sur

la transformation locale des bois ont souvent été mises au point, il a souvent manqué une analyse exhaustive des éléments nécessaires pour définir une stratégie cohérente et élaborée en concertation avec les autres parties prenantes. Le secteur artisanal, bien qu'ayant une certaine incidence sur le développement de la transformation plus poussée des bois, est rarement pris en compte dans les programmes développés.

Il est généralement admis que la capacité de l'administration forestière de suivre et de contrôler la mise en œuvre des stratégies de développement de la transformation est insuffisante. De plus, les stratégies et/ou les capacités des sociétés forestières n'ont pas toujours été favorables au développement de la transformation plus poussée des bois.

Les nouvelles politiques ont adopté une approche intégrée du secteur forestier en vue d'assurer la contribution du secteur au développement durable. Le tableau 10 présente les caractéristiques comparées de quelques pays membres de l'OAB, notamment leurs cadres réglementaires et les dispositions relatives à l'aménagement forestier et à l'industrialisation.

**Tableau 10** Caractéristiques comparées des secteurs forestiers de quelques pays africains

	<b>Cameroon</b>	<b>Congo</b>	<b>Gabon</b>	<b>RDC</b>	<b>RCA</b>
Date de la loi forestière	1994	2000	2001	1949 (en cours de révision)	1990
Plan d'affectation des terres par zonage	Oui	Non	En cours d'élaboration	Non	Projeté
Domaine forestier permanent (établi légalement/ non établi)	Le classement systématique a débuté en 2000, mais progresse lentement	Non, le classement des forêts est prévu	Non (peu de forêts classées)	Des "forêts de production permanente" sont prévues dans le projet de loi	Non (pas de forêts classées)
Régime d'attribution des concessions (gré à gré/ appel d'offres/ appel d'offres avec composante financière)	Appel d'offres, avec présélection technique et offres financières	Appel d'offres. Critères techniques, dont projet d'industrialisation	Gré à gré	Gré à gré Une procédure d'appel d'offres combinant critères techniques et financiers est prévue dans le projet de loi	Gré à gré
Durée des concessions	15 ans renouvelables	15 ou 25 ans renouvelables	Une rotation (généralement 30 ans) renouvelable	25 ans, évoquée dans le projet de loi	Pour la durée de vie de la société
Obligation d'aménagement des concessions	Oui (appliquée partiellement)	Oui (nouvelle loi)	Oui (appliquée partiellement)	Dans la future loi	Oui (encore peu appliquée)
Pourcentage des grumes à transformer localement	Transformation locale à 100% pour les essences de catégorie 1 et exportation autorisée moyennant paiement d'une surtaxe pour les essences de catégorie 2 et 3. Quotas annuels d'exportation prévus pour ayous et azobé	60% (devrait être porté à 85%)	Pas de restriction légale, mais objectif d'accroissement de la transformation locale	Quota annuel d'exportation prévu dans le projet de loi	60% par permis Interdiction théorique d'exporter des grumes depuis 1995, mais dérogations systématiques
Superficies en cours d'aménagement	15 plans d'aménagement déposés et en cours d'examen pour plus d'un million d'hectares, (2 acceptés, dont un pour une forêt communale)	Processus engagé sur plus de 6 millions d'hectares	Processus engagé sur plus de 6 millions d'hectares	Néant	Processus engagé dans 1 ou 2 concessions. Une cellule d'aménagement publique en place depuis 3 ans.
Concessions certifiées	Non	1 (système Keurhout – maintenant dissous)	1 (système Keurhout – maintenant dissous)	Non	Non
Maximum des superficies des concessions actuellement attribuées	200 000 ha par société (certains groupes détiennent plus)	Pas de plafond	600 000 ha	500 000 ha	Pas de plafond
Pourcentage des grumes exportées/ production officielle (estimations)	13%	40 % (hors plantations eucalyptus), 62 % avec plantations	85 % (70 % selon estimations officielles)	Non disponible	28% (1999)
Estimation approximative pression fiscale moyenne par m <sup>3</sup> produit (FCFA/m <sup>3</sup> )	1 385 (1999/2000)	6 120 (2001)	7 105 (1999)	Non disponible	11 227 (1999)

Tableau 10 (suite)

	<b>Cameroun</b>	<b>Congo</b>	<b>Gabon</b>	<b>RDC</b>	<b>RCA</b>
Redevance foncière (concessions)	Minimum : 1000 FCFA/ha Moyenne constatée: de 3000 à 5000 FCFA/ha Attribution de janvier 2002 (15 concessions): 4100 FCFA/ha	Prévue dans la nouvelle loi. Montant non fixé.	En 2003 : 1000 FCFA/ha 50% de remise pendant 3 ans pour les sociétés engagées dans la préparation d'un plan d'aménagement	0,00143 \$/ha devrait passer à 0,5 \$ /ha en 2003.	300 FCFA/ha/an
Droits d'exportation sur grumes	17,5 % valeur FOB + surtaxe selon l'essence  Env. 18 130 FCFA (ayous)	2 à 7 %, suivant les essences, zones (8) et qualités  Env. 5400 FCFA (sapelli)	15 % de la valeur FOB (env. 90.000 FCFA/m <sup>3</sup> pour l'okoumé qualité CI vendu par la SNBG)  Env. 13 500 FCFA (okoumé)	Au minimum 10% de la valeur FOB	10,5 % de la valeur FOT (FOB réduit), en fait 18 % (en incluant la taxe de reboisement)  11 769 FCFA (sapelli)
Droits d'exportation sur produits transformés	Remplacés par une taxe sur les grumes entrant en usine	Inexistants (car la taxe d'entrée à l'usine a récemment été supprimée). Seront introduits prochainement	Suspendus depuis leur promulgation	Environ 8 % de la valeur FOB	4,5 % de la valeur FOT sur certaines essences seulement
Foresterie communautaire ou locale	Forêts communautaires (max 5000 ha) Forêts communales (1 à ce jour)	Rien de spécifique prévu	Forêts communautaires prévues dans la loi votée en 2001	"Forêts des communautés locales" reconnues. Pas de plafond de superficie Les "entités décentralisées" pourront également obtenir des forêts	Rien de spécifique prévu

Source: FAO (2000): Evaluation des ressources forestières, FAO, Rome, Italie; CUREF (FED) pour la Guinée équatoriale, rapports nationaux.

## 5

## 5 Stratégies proposées

Les objectifs des stratégies proposées ici consistent à promouvoir le passage de l'exploitation et de la transformation primaire non durables à celle de l'aménagement des forêts et de la valorisation industrielle plus poussée des bois, grâce à une diversification tenant compte des réalités des marchés. Ces stratégies peuvent être adoptées au niveau national, traduisant les efforts individuels des pays, et au niveau régional intégrant les objectifs de coopération et d'intégration.

### Niveau national

Au niveau national, les stratégies proposées en matière de transformation plus poussée des bois comprennent:

- la mise en place d'un climat économique, fiscal et institutionnel favorable aux investissements industriels. A cet égard, il est nécessaire de lever les obstacles cités précédemment comme freins à l'investissement industriel en général et à la transformation plus poussée en particulier;
- la sécurisation des infrastructures et services de base (énergie, transport, communication) pour le développement des industries de transformation plus poussée;
- l'intégration du plan d'industrialisation du secteur forestier dans le plan de développement général de chaque pays; des schémas et plans directeurs d'industrialisation devront être élaborés en veillant à leur intégration dans les plans de développement nationaux;
- la promotion des PME industrielles ou artisanales en veillant à intégrer le secteur informel;

- la valorisation des produits et sous-produits grâce à la récupération et à la diversification;
- la promotion d'un grand nombre d'essences secondaires pour diminuer la pression sur les principales essences exploitées;
- la sécurisation des approvisionnements des unités de première transformation installées dans le pays;
- la promotion de l'aménagement forestier et de la certification des produits forestiers.

### Niveau régional

Au niveau régional, les stratégies proposées sont celles des démarches conjointes des pays et portent surtout sur la définition d'un cadre de coopération en vue de la gestion durable des ressources forestières pour une industrie forestière diversifiée. Elles comprennent:

- l'harmonisation des politiques industrielles et commerciales en vue d'une meilleure intégration régionale et sous-régionale. Cette stratégie ne vise pas à uniformiser les orientations mais plutôt à favoriser la convergence des approches des différents pays;
- le développement du marché intra-africain des produits forestiers, parallèlement à l'augmentation des parts sur le marché international;
- le rôle que les organisations régionales telles que l'OAB, la Conférence des Ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la CEMAC et la CEDEAO ont à jouer dans le développement d'une approche régionale dans le secteur de l'industrie forestière;
- la valorisation des opportunités d'affaires offertes par le Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) dans les industries de transformation des bois.

## Recommandations stratégiques

- 1 Développer une base durable des ressources forestières et sécuriser les approvisionnements en matière première:
  - a. promouvoir l'aménagement forestier;
  - b. promouvoir les reboisements et une meilleure valorisation des bois de plantation dans des emplacements stratégiques permettant des investissements en vue de la transformation plus poussée en aval; et
  - c. favoriser les échanges de matières premières entre les pays membres producteurs et les pays africains déficitaires en ressources forestières.
- 2 Promouvoir des politiques et règlements incitatifs:
  - a. charte des investissements:
    - i. accroissement des investissements;
    - ii. transfert de technologies;
  - b. plans directeurs nationaux d'industrialisation; et
  - c. schéma directeur de la transformation plus poussée.
- 3 Renforcer les capacités institutionnelles:
  - a. renforcer les capacités humaines et les ressources financières des administrations chargées de l'industrie, du commerce et des forêts;
  - b. améliorer la coordination entre les administrations chargées des forêts et celles de l'industrie, du commerce et des investissements;
  - c. prévoir des formations pour le personnel des administrations et des entreprises; et
  - d. appuyer la mise en place d'organismes spécialisés en matière de développement des industries forestières.
- 4 Développer les marchés africains intérieurs et régionaux et les marchés internationaux des bois africains en:
  - a. encourageant l'utilisation du bois dans les marchés publics africains;
  - b. élaborant des politiques pour la promotion des exportations de PTPPB;
  - c. éliminant ou abaissant les barrières inter-régionales aux échanges; et
  - d. encourageant l'utilisation des essences moins connues.
- 5 Veiller à ce que les capacités de la première transformation soient adaptées à la possibilité de production des forêts.
- 6 Promouvoir et développer les petites et moyennes entreprises de transformation du bois et le secteur informel.

## 6

**6 Plan d'action stratégique**

Le développement de la transformation plus poussée des bois dans les pays membres de l'OAB est possible. Il sera fondé sur l'aménagement durable des ressources forestières, la fabrication de produits de qualité répondant aux besoins des consommateurs nationaux et internationaux, l'installation d'un tissu industriel diversifié et plus performant. Il sera concrétisé par l'adoption et la mise en œuvre d'un Plan d'action stratégique portant sur une période de dix ans (2004 – 2013) en s'appuyant sur les expériences passées et récentes et sur les options prises par certains pays ainsi que sur les actions prévues par certains pays dans le cadre d'organisations et d'initiatives régionales et internationales (par ex. OAB, OIBT, COMIFAC, NEPAD). Il s'agira de coupler la gestion durable des ressources forestières avec une meilleure valorisation des produits forestiers.

Les activités stratégiques proposées, qui doivent sous-tendre la transformation plus poussée des bois en Afrique, s'articulent autour des domaines ou objectifs suivants:

- développer une base durable des ressources forestières et sécuriser les approvisionnements en matière première;
- promouvoir des politiques et réglementations incitatives;
- renforcer les capacités institutionnelles et développer les ressources humaines nécessaires pour répondre au besoin d'industrialisation de la filière bois;
- développer les marchés intérieurs et internationaux des bois africains;
- veiller à ce que les capacités de première transformation soient adaptées au potentiel de production des forêts;
- promouvoir et développer les petites et moyennes entreprises de transformation du bois et le secteur informel.

Ces différents objectifs devraient être atteints grâce à la mise en œuvre des stratégies et activités détaillées dans le tableau 11. Pour chaque activité, une échéance de réalisation est proposée, soit court terme (1 à 2 ans), court à moyen terme (1 à 4 ans), moyen terme (4 ans), moyen à long terme (4 à 10 ans) et long terme (au-delà de 10 ans). Les responsables de l'exécution des activités ont aussi été identifiés.

**Tableau 11** Objectifs, stratégies, activités et cadre temporel

<b>Aménagement d'une base durable de ressources forestières et sécurisation d'un approvisionnement durable</b>			
1	Mettre en œuvre les plans d'aménagement	1.1 Elaborer les plans d'aménagements pour les forêts de production	1.1.1 Réaliser des inventaires de reconnaissance court à moyen terme Etat, privé
		1.1.2 Réaliser des inventaires d'aménagement	court terme Etat, privé
		1.1.3 Faire le zonage du territoire	court à moyen terme Etat, privé, partenaires
		1.1.4 Mettre à disposition des plans d'aménagement approuvés	moyen terme Privé, Etat
	1.2 Appliquer les plans d'aménagement forestiers	1.2.1 Exploiter les concessions conformément aux plans d'aménagement approuvés	court à moyen terme Privé, Etat
		1.2.2 Procéder au contrôle et au suivi-évaluation des plans d'aménagement	court terme Etat, privé
2	Diversifier les sources d'approvisionnement	2.1 Développer les plantations et mieux valoriser les bois de ligniculture	2.1.1 Réviser les dispositions législatives relatives au régime foncier marquant l'appartenance aux Etats des zones de reboisement et de plantations court à moyen terme Etat
		2.1.2 Identifier les essences de reboisement ou de plantation	court à moyen terme Etat, privé, bailleurs de fonds, OIBT
		2.1.3 Développer des techniques sylvicoles appropriées	court à moyen terme Etat, privé, OIBT
	2.2 Promouvoir le développement des marchés de bois nationaux et régionaux	2.2.1 Mettre en place des organismes de régulation et de contrôle de l'offre et de la demande en bois au niveau des Etats	court à moyen terme Etat, CEMAC, OAB
		2.2.2 Mettre en place des initiatives inter-Etats de commerce des bois	court terme Etat, OAB, COMIFAC
3	Améliorer la productivité des forêts	3.1 Promouvoir les essences moins connues	3.1.1 Constituer une banque de données sur les propriétés technologiques des essences concernées court terme Etat, privé, OIBT, OAB
		3.1.2 Conduire des essais technologiques sur les essences à promouvoir	court à moyen terme Etat, OIBT, bailleurs de fonds
		3.1.3 Organiser des manifestations à caractère promotionnel (foire, expositions)	court terme Etat, OAB, OIBT
	3.2 Développer l'utilisation des résidus de l'exploitation forestière	3.2.1 Organiser l'activité au profit des PME nationales	court terme Etat, privé, OIBT, OAB
	3.3 Améliorer les techniques d'abattage	3.3.1 Appliquer des techniques d'abattage appropriées	court à moyen terme Privé, OAB, OIBT
<b>Veiller à ce que les capacités de transformation plus poussée soient adaptées au potentiel de production des forêts</b>			
4	Veiller à ce que les capacités de transformation soient adaptées au potentiel de production des forêts	4.1 Maîtriser l'expansion des capacités de transformation primaire	4.1.1 Faire des audits techniques des industries installées court terme Etat, OAB, OIBT
		4.1.2 Subordonner l'implantation ou l'extension des unités de transformation à une autorisation de l'administration en charge des forêts	court terme Etat
	4.2 Fixer le niveau de prélèvement durable de la ressource au niveau des Etats	4.2.1 Mettre en place un observatoire de suivi de l'activité industrielle aux niveaux national et régional	court terme Etat, OAB, CEMAC, OIBT

### Développement des ressources humaines nécessaires aux besoins d'industrialisation de la filière bois

5	Adapter la formation initiale aux besoins de l'industrialisation	5.1 Recenser les capacités de formation existant dans la région en matière de transformation plus poussée du bois.			
		5.1.1 Evaluer les besoins en formation	court terme	Etat, privé, FAO, UICN, etc.	
		5.1.2 Evaluer les infrastructures existantes	court terme	Etat, privé, FAO, UICN, etc.	
		5.1.3 Evaluer les besoins en personnel enseignant	court terme	Etat, privé, FAO, UICN, etc.	
		5.1.4 Evaluer les programmes de formation actuels	court terme	Etat, privé, FAO, UICN, etc.	
		5.1.5 Evaluer les supports didactiques	court terme	Etat, privé, FAO, UICN, etc.	
		5.1.6 Evaluer les financements alloués à la formation	court terme	Etat, privé, FAO, UICN, etc.	
	5.2 Elaborer un plan d'action régional de formation à la transformation plus poussée du bois : technologie et industrie du bois, commercialisation et gestion des industries	5.2.1 Organiser un atelier régional pour identifier les axes stratégiques et la méthodologie (en veillant à ce qu'il soit adapté à l'ensemble des acteurs du plan d'action qui sera élaboré)	court terme	Etat, OIBT, UICN, COMIFAC	
		5.2.2 Elaborer le projet de plan d'action régional de formation à la transformation plus poussée du bois	court terme	Etat, privé, ONG	
		5.2.3 Approuver le projet de plan d'action régional de formation à la transformation plus poussée du bois	court à moyen terme	Etat, privé	
		5.2.4 Mettre en place un mécanisme de suivi du plan d'action régional de formation à la transformation plus poussée du bois (création au sein de l'OAB d'une Unité chargée de la formation/du renforcement des capacités de coordination de l'OAB en matière de formation et d'information)	court à moyen terme	Etat, OAB, OIBT, OIBT, privé	
	5.3 Mettre en œuvre le plan d'action régional de formation pour la transformation plus poussée du bois	5.3.1 Développer un mécanisme de financement novateur et durable destiné à soutenir la formation à la transformation plus poussée du bois	court à moyen terme	Etat, privé, bailleurs de fonds	
		5.3.2 Réaliser les activités prévues dans le plan d'action régional de formation à la transformation plus poussée du bois	court à moyen terme	Etat, privé, ONG	
		5.3.3 Organiser le suivi, l'évaluation et l'adaptation du plan régional de formation à la transformation plus poussée du bois	long terme	Etat, privé, OIBT, OAB, UICN	
		5.3.4 Mettre en place un système d'information sur la formation continue	court à moyen terme	OAB, OIBT, Etat, Etat, privé	
		5.3.5 Promouvoir des partenariats et la coopération entre les acteurs principaux de la formation industrielle	moyen à long terme	Etat, privé, OIBT, OAB, UICN	

Tableau 11 (suite)

<b>Développement des ressources humaines nécessaires aux besoins d'industrialisation de la filière bois</b>			
6	Assurer la formation continue du personnel travaillant dans le secteur public et le secteur privé de la filière bois	6.1 Mettre en place un système d'information sur la formation continue dans le domaine de la transformation plus poussée du bois	6.1.1 Créer une page sur un des sites web existants (OAB, OIBT, Ministère des forêts du Gabon, MINEF Cameroun etc.)  6.1.2 Rassembler des informations sur les possibilités de formation continue (structures spécialisées en formation, listes d'experts, possibilités de financements, modules disponibles, etc.)  6.1.3 Actualiser régulièrement les informations sur la page web
		6.2 Promouvoir des échanges d'expériences à l'échelle nationale, régionale et internationale	6.2.1 Documenter et diffuser les expériences (publications, vidéos, etc.)  6.2.2 Organiser des voyages d'étude  6.2.3 Promouvoir les connaissances expertes disponibles dans la sous-région
		6.3 Promouvoir des partenariats techniques et financiers entre les structures de formation, les opérateurs économiques, les administrations publiques et les ONG	6.3.1 Mettre en place des plates-formes de collaboration entre les différentes parties prenantes aux niveaux national et régional
		6.4 Organiser des actions de formation continue au bénéfice du personnel du secteur privé, des administrations publiques et des ONG	6.4.1 Prévoir des formations aux métiers du bois, de la commercialisation, de la gestion des industries, des PME et des artisans
<b>Développement des marchés des bois africains</b>			
7	Développer les marchés des bois africains	7.1 Promouvoir les bois africains sur les marchés internationaux	7.1.1 Prospecter les marchés porteurs à moyen et long terme ainsi que les niches commerciales  7.1.2 Diffuser l'information sur l'évolution et les tendances des marchés  7.1.3 Introduire l'éco-étiquetage, la certification et la traçabilité des produits: – établir un groupe de travail régional sur la certification panafricaine; – chercher le financement pour les actions préparatoires à la mise en place de la certification panafricaine; – établir des groupes de travail nationaux.
		7.1.4 Améliorer l'information et la communication (sites Internet, publications, etc.)	7.1.4 Améliorer l'information et la communication (sites Internet, publications, etc.)

### Développement des marchés des bois africains

7.2	Développer les marchés locaux	7.2.1 Promouvoir les bois locaux dans les secteurs de la construction et du génie civil	court à moyen terme	Etat, secteur privée, architectes, ONG
		7.2.2 Déterminer un quota minimal d'utilisation des bois locaux dans les marchés publics	court à moyen terme	Etat
		7.2.3 Promouvoir l'utilisation des bois africains dans les établissements et équipements publics	court, moyen et long terme	Etat, privé
7.3	Promouvoir la connaissance et l'utilisation des essences moins connues	7.3.1 Caractériser les qualités technologiques des essences moins connues	court, moyen et long terme	Etat, privé, institutions de recherche
		7.3.2 Diffuser les résultats connus actuellement par les institutions concernées	court terme	Institutions concernées
		7.3.3 Promouvoir l'utilisation de ces essences	court à moyen terme	Etat, privé
		7.3.4 Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales chargées de la promotion des bois	court à moyen terme	Etats, OAB, OIBT
7.4	Promouvoir le commerce intra-régional	7.4.1 Améliorer les réseaux de communication et de transport dans la région	court à moyen terme	Etat
		7.4.2 Harmoniser les tarifs douaniers des produits ligneux dans la région	court à moyen terme	Etat, CEMAC, CEDAO
		7.4.3 Harmoniser et normaliser les termes et les documents relatifs au commerce des bois dans la région	court à moyen terme	Etat, CEMAC, CEDAO
		7.4.4 Améliorer la connaissance du potentiel du commerce intra-régional (offre et demande)	court à moyen terme	OAB, OIBT
7.5	Promouvoir les PME	7.5.1 Réduire les tarifs douaniers et les droits d'importation des machines et autres intrants	moyen à long terme	Etat, CEMAC, CEDAO
		7.5.2 Encourager la création de coopératives et de réseaux de PME pour faciliter l'accès aux financements bancaires. Fournir une assistance technique aux promoteurs de PME dans la conquête des marchés internationaux	court à moyen terme	Etat, privé
		7.5.3 Créer les conditions appropriées pour le développement des PME; définir, cibler et mettre en oeuvre des moyens d'action pertinents	court à moyen terme	Etat
		7.5.4 Harmoniser les spécifications et les qualités des produits entre les PME en vue de l'accès au marché international	court à moyen terme	Institutions spécialisées de l'Etat

Tableau 11 (suite)

<b>Promotion de politiques et réglementations incitatives</b>			
8	Promouvoir et développer les PME et l'artisanat du bois	8.1 Assurer l'insertion du secteur informel	Etat
		8.1.1 Elaborer, adopter et vulgariser une législation adaptée aux PME et aux artisans	court terme
		8.1.2 Encourager la mise en place de groupements d'artisans	court terme
		8.1.3 Créer un système d'informations sur les PME et les artisans de la filière bois (y compris un répertoire des PME et artisans exerçant dans le domaine de la transformation du bois)	Etat, Privé
	8.2 Renforcer les capacités techniques et managériales des PME et des artisans du bois	8.2.1 Evaluer les besoins en renforcement des capacités des PME et des artisans	Etat, OIBT, OAB, privé, partenaires
		8.2.2 Créer une structure d'assistance technique, managériale et de recherche de financement	OIBT, Etat, CDI, OAB
		8.2.4 Encourager les échanges d'expériences au sein des PME et des artisans	Association des industries forestières africaines (IFIA), OIBT, OAB, bailleurs de fonds, Etat
9	Créer un climat sain et propice à l'investissement dans le domaine de la transformation des bois	9.1 Prendre des mesures incitatives en faveur de la transformation plus poussée des bois	Etat, bailleurs de fonds, OIBT, OAB, COMIFAC
		9.1.1 Réaliser des études en vue de définir une fiscalité incitative en faveur de la transformation plus poussée des bois.	court terme
		9.1.2 Définir et mettre en œuvre des critères pour l'harmonisation des mesures fiscales	Etat, privé, OAB, OIBT,
		9.1.3 Mettre en place des crédits adaptés aux activités de transformation des bois.	Etat, privé, bailleurs de fonds
		9.1.4 Créer des zones franches industrielles	Etat
		9.1.5 Promouvoir la valorisation des sous-produits	Etat, privé, OIBT, OAB, IFIA
		9.1.6 Faciliter les procédures administratives relatives à l'implantation des entreprises	Etat
	9.2 Mettre en place des mécanismes de financement adaptés à la transformation plus poussée des bois	9.2.1 Mettre en place, auprès des institutions de financement, des lignes de crédits ciblées pour la transformation plus poussée des bois	Etat, bailleurs de fonds
		9.2.2 Appuyer l'acquisition des équipements à des taux préférentiels par l'intermédiaire des banques de développement	Etat OAB
		9.2.3 Etablir des partenariats et parrainages entre les opérateurs économiques	Etat, privé, OIBT, ATIBT, IFIA

**Promotion de politiques et réglementations incitatives**

10 Consolider et maîtriser les activités de transformation	9.3 Promouvoir des financements de types nouveaux	9.3.1 Ratifier les conventions liées aux nouveaux types de financement.	court terme	Etat
		9.3.2 Vulgariser les procédures en vue d'adopter des instruments novateurs adaptés à la réalisation des activités forestières	court à moyen terme	Privé, OIBT, ATIBT, OAB
		9.3.3 Réaliser des études de faisabilité sur les mécanismes de financement novateurs	court à moyen terme	Etat, privé, partenaires, OIBT, ATIBT, OAB
10.1 Augmenter de manière significative le taux de transformation locale des bois	10.1.1 Respecter rigoureusement les quotas minimaux de transformation		court terme	Etat, privé
	10.1.2 Prendre en compte la capacité de transformation et les contrats d'approvisionnement des usines lors de l'octroi des autorisations de coupe annuelle		court terme	Etat, privé
	10.1.3 Limiter les exportations des bois en grumes		court terme	Etat, privé
	10.1.4 Accorder la priorité à l'approvisionnement des unités de transformation		court terme	Etat, privé
10.2 Assurer une valorisation efficace du bois	10.2.1 Intégrer des unités de sciage et de promotion des nouveaux types de produits		court à moyen terme	Privé, OIBT, ATIBT, OAB
	10.2.2 Développer des laboratoires de technologie et d'utilisation des bois		moyen à long terme	Privé, OIBT, ATIBT, OAB
10.3 Promouvoir la recherche-développement sur la valorisation des produits forestiers	10.3.1 Faciliter les procédures administratives relatives à l'installation d'institutions de recherche-développement		court à moyen terme	Etat, privé

**Promouvoir et développer les PME et moderniser les industries artisanales du bois**

11 Promouvoir et développer les PME et moderniser les industries artisanales du bois	11.1 Mettre en place des mécanismes pour le financement des PME et de l'artisanat en vue d'accroître leur compétitivité	11.1.1 Faire un diagnostic des PME et des unités artisanales du secteur bois	court terme	Etat, privé
	11.2 Inciter à l'investissement dans les PME et l'artisanat en vue d'accroître leur compétitivité.	11.2.1 Réduire les tarifs douaniers applicables aux importations de matériel d'équipement.	court terme	Etat, privé
		11.2.2 Réduire les tarifs douaniers applicables aux exportations des produits transformés	court terme	Etat
11.3 Promouvoir l'investissement national dans le domaine de la transformation plus poussée des bois	11.3.1 Faciliter l'accès aux lignes de crédit aux opérateurs nationaux pour la création des PME	11.2.3 Appuyer l'acquisition des équipements des PME et des artisans à des taux préférentiels par l'intermédiaire des banques de développement et autres organismes de financement	court à moyen terme	Etat, privé
			court à moyen terme	Etat, privé

## Éléments de la stratégie

Certains éléments de la stratégie sont examinés plus en détail ci-dessous.

### **Sécurisation de l'approvisionnement durable des unités de transformation**

Après la stabilité politique comme critère de confiance quant au climat de l'investissement, les industriels recherchent prioritairement la sécurité des approvisionnements en bois. Le couplage forêt/usine a été encouragé dans tous les pays membres de l'OAB. L'enjeu aujourd'hui est de veiller à ce que les capacités de transformation soient adaptées aux potentialités des ressources forestières. La stratégie proposée est axée sur:

- la promotion de l'aménagement forestier durable en encourageant l'adoption généralisée de plans d'aménagement;
- la promotion de l'utilisation des essences moins connues;
- le développement des importations de bois bruts et sciages pour approvisionner les pays déficitaires en bois ou à surcapacité industrielle;
- l'introduction de procédures d'octroi de concessions forestières en tenant compte des usines installées; et
- l'audit technique des industries installées.

### **Aménagement forestier durable**

La stratégie vise à promouvoir l'aménagement forestier durable, en tant qu'outil et non comme objectif, ce qui peut être réalisé en adoptant les principales orientations suivantes:

- une meilleure connaissance des ressources forestières en procédant à des inventaires multi-ressources, comme un préalable important aux activités d'aménagement forestier;
- l'impérieuse nécessité de procéder au zonage du territoire et de définir un domaine forestier permanent et à usage multiple; et
- la valorisation et l'utilisation des produits forestiers ligneux et non ligneux.

### **Approvisionnement extérieur et rôle des produits de ligniculture**

La fabrication des produits avec les matières premières extérieures est à envisager dans les pays qui ont installé de grandes capacités pour la transformation plus poussée (Ghana, Côte d'Ivoire,

Nigéria, Cameroun). L'approvisionnement de l'extérieur vient combler les déficits intérieurs en matières premières.

Les forêts artificielles sont considérées comme une source de bois d'industrie venant compléter celle des forêts naturelles tropicales mais il en existe malheureusement peu en Afrique. Une stratégie visant à promouvoir les reboisements industriels privés en essences de bois d'industrie, tout en valorisant les plantations établies, devrait être mise en œuvre.

### **Elaboration des politiques**

Les orientations de chaque pays devraient prévoir:

- une politique rigoureuse pour soutenir l'acquisition à long terme des matières premières et la transformation plus poussée, au lieu de les réglementer par des lois complexes et des restrictions spéciales;
- des concessions fiscales ou incitations fiscales similaires;
- une réglementation appropriée des exportations;
- des zones de libre échange (pour les exportations) bénéficiant de conditions correspondant au cycle de planification des investisseurs;
- la réduction des tarifs à l'importation des matières premières et des équipements;
- le renforcement du cadre institutionnel de soutien aux industries (associations, instituts de recherche, agences de promotion des exportations, normalisation, etc.); et
- l'organisation d'une grande partie du secteur informel et son intégration au secteur formel.

### **Politiques d'exportation des grumes**

L'interdiction des grumes à l'exportation ou le découragement de cette pratique par de forts taux d'impôts est le premier pas significatif vers le développement de la transformation primaire et plus poussée.

Les interdictions totales ou partielles d'exporter des grumes sont en vigueur dans plusieurs pays, notamment au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Cameroun, et en phase de l'être dans d'autres, à savoir en RCA, au Gabon et au Congo. Dès lors que la transformation primaire est obligatoire, la seconde étape devrait être de limiter, taxer ou interdire l'exportation des grumes et du bois scié séché à l'air ou non séché des espèces concernées. Différents types de quotas sont applicables dans ce domaine.

### **Politiques fiscales**

Appliqués plus rigoureusement, les régimes fiscaux existants pourraient rapporter aux gouvernements des revenus beaucoup plus substantiels. Dans ces conditions, l'objectif de transformation plus poussée pourrait justifier les mesures suivantes:

- dégrèvement pour les nouvelles entreprises;
- réduction ou suppression des droits de douane sur les importations d'équipements;
- exemption des taxes sur les produits de la transformation plus poussée; et
- taxation dégressive en fonction du degré de transformation, du niveau de la valeur ajoutée et des rendements matières.

### **Politique industrielle**

Dans le contexte des politiques industrielles, la stratégie consiste à proposer une approche sectorielle à traduire dans les plans directeurs d'industrialisation de la filière bois qui seraient élaborés et mis en œuvre dans tous les pays comme base de la stratégie de développement de la transformation plus poussée. De telles stratégies ont été développées dans certains pays (Gabon, Cameroun). Il est proposé de les actualiser et de mieux les cibler sur la transformation plus poussée.

Avant de procéder au développement de l'industrie de transformation plus poussée, il est nécessaire d'instituer des mesures de politique industrielle liées à l'amélioration des infrastructures de transport, de communication et d'information, de même qu'aux services d'utilité publique.

Il serait possible d'accroître les investissements dans la transformation plus poussée en créant des sociétés industrielles en coentreprise (souvent identiques à celles des exploitants forestiers) ou des partenariats entre sociétés morales ou physiques nationales et internationales.

Au plan réglementaire, l'utilisation des bois dans les bâtiments administratifs devrait devenir une conditionnalité dans l'adjudication des marchés de construction d'immeubles publics, et des incitations économiques pourraient protéger les marchés des bois contre les matériaux concurrents comme le PVC, l'aluminium et le béton.

### **Renforcement des capacités institutionnelles**

Les capacités des parties prenantes (administrations, secteur privé et populations) sont insuffisantes dans tous les pays membres. Les domaines de capacité à renforcer concernent entre autres: la création de structures d'appui, la formation, le financement, la planification et la gestion des industries.

Il est proposé de créer des unités de soutien destinées à aider les entreprises de la transformation plus poussée ou à renforcer la qualité des services existants dans les ministères chargés du développement industriel dans chaque pays, si ces unités n'existent pas encore. Les unités devraient rassembler toutes les informations administratives, financières et fiscales nécessaires pour le démarrage d'une activité de transformation plus poussée, ainsi que les informations relatives au commerce.

Dans le domaine de la promotion commerciale, les unités de soutien pourraient travailler ensemble par delà les frontières et développer des liens étroits avec les organisations internationales, les agences gouvernementales et les associations patronales locales. Le premier pas souhaité en la matière serait de préparer un lot d'informations pour les exportateurs éventuels. Ces informations pourraient comprendre un "guide des exportations" qui devrait être élaboré sur une base commune incluant l'ensemble des produits et des pays producteurs. Au besoin, ce guide pourrait contenir des informations relatives aux pays, aux espèces de bois et aux produits finals. Il pourrait aussi inclure des références à des pratiques commerciales ainsi qu'à des modèles et aux caractéristiques des principaux produits.

Les informations, qui devraient être mises à jour selon l'évolution du commerce international des produits de transformation plus poussée, devraient indiquer, par exemple:

- les principales foires commerciales internationales, par produit;
- les principaux importateurs/distributeurs/acheteurs, par produit;
- les principales institutions internationales engagées dans le commerce des produits de transformation plus poussée;
- les institutions et les procédures de certification;
- une liste de modèles pertinents; et
- des fiches de données de promotion sur des modèles de produits.

Des campagnes publicitaires communes pourraient ensuite être conçues entre les pays d'Afrique tropicale et les plus grands marchés. Les chaînes de distribution sur les marchés nationaux, régionaux ou hors du continent pourraient être intégrées.

### **Développement des ressources humaines nécessaires pour répondre aux besoins de l'industrie de transformation plus poussée des bois**

La formation devrait être considérée comme une priorité, car elle est indispensable au décollage industriel.

Pour atteindre les objectifs de la transformation plus poussée, la formation devrait comporter au moins deux volets: la formation initiale ou formelle dispensée par l'intermédiaire des filières classiques, et la formation des ouvriers et techniciens.

### **Former pour quelles activités industrielles ?**

A part la fabrication de panneaux, les principales activités industrielles de la transformation plus poussée sont aujourd'hui les fabrications de pré-débits et produits semi-finis, carrelés et produits lamellés-collés, pièces de menuiserie, moulures, parquets et frises, meubles d'intérieur et d'extérieur.

Parmi les problèmes techniques récurrents dans les industries africaines de transformation plus poussée, on peut retenir: le séchage, le rendement matière, la productivité, la gestion de la qualité et la conception des produits.

Ces points recouvrent une longue suite de divers problèmes ponctuels que l'on doit considérer séparément mais qu'on ne peut envisager de résoudre sans programmes de formation. Il existe un écart sensible entre le niveau et la qualité déclarés de certaines formations dispensées et l'évaluation pratique qu'en font les industriels employeurs.

### **Quels types de formation ?**

Les formations peuvent être classées selon trois grandes orientations, indispensables et complémentaires:

1. la connaissance et la préparation du matériau bois (anatomie, conditionnement, utilisation des essences moins connues);
2. les métiers spécifiques de la transformation du bois (réglage et conduite des machines, affûtage, classement);

3. les métiers génériques industriels (organisation et gestion de la production, maintenance, informatique).

Les besoins diffèrent selon les industries, les sites et les pays. Il est donc nécessaire d'examiner les besoins en tenant compte des divers stades de développement des industries et du tissu social et éducatif environnant. Les exigences touchent tous les niveaux et vont de l'initiation à l'environnement professionnel/industriel, à la formation d'ouvriers spécialisés, puis de techniciens, techniciens supérieurs, ingénieurs et gestionnaires.

Selon le niveau et le type de formation, il faut aussi tenir compte de la distribution géographique des formations. La coopération régionale et sous-régionale entre les différents partenaires permettrait d'instaurer des formations spécialisées dans certains pays.

La stratégie proposée consiste à:

- appuyer l'organisation des artisans du bois en coopératives et groupements;
- renforcer ces artisans dans le cadre de groupements professionnels; et
- faciliter le transfert de technologie en faveur de ces petits producteurs.

### **Avec quels partenaires ?**

Un large éventail de partenaires pourrait et devrait être impliqué dans ces activités:

- les syndicats et organisations professionnelles, par exemple le Groupement des industries du bois du Cameroun, l'OAB, le Syndicat des producteurs industriels du bois de Côte d'Ivoire (SPIB), le Syndicat des producteurs de bois et industriels du bois du Gabon (SYNFOGA), le Ghana's Forestry Product Inspection Bureau, le FAWAG, l'IFIA, etc.;
- les organisations internationales du secteur forêt-bois: OIBT, OAB, ATIBT, COMIFAC etc.;
- les fabricants et fournisseurs d'équipement industriel;
- les ministères concernés (par ex. industrie, bois, forêts, développement industriel, environnement);
- les établissements d'enseignement tels que l'Ecole nationale des eaux et forêts du Gabon (ENEF), le Centre régional d'enseignement spécialisé en agriculture (CRESA), le Centre pluridisciplinaire de bilans (CPB), le Wood Industries Training Centre du Ghana (WITC), etc.;

- les principaux acteurs institutionnels: Agence Française de Développement, Délégations à la Commission européenne, le Centre pour le développement de l'entreprise (CDE), les services de coopération chargés de la forêt et de l'environnement, la Banque mondiale, etc.; et
- les principales ONG et associations oeuvrant dans le secteur des bois : WWF, GTZ, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE).

### **Développement des marchés africains des bois**

L'existence d'un marché intérieur important est une condition de base pour les investissements dans la transformation plus poussée. En Afrique, le problème du marché local relève davantage du faible pouvoir d'achat des consommateurs que de la démographie. L'essentiel de la demande urbaine de masse est aujourd'hui satisfaite par une production de faible qualité. A cet égard, la stratégie consiste à :

- améliorer l'information sur le marché;
- promouvoir l'utilisation du matériau bois dans les secteurs de la construction et du génie civil; et
- promouvoir le développement de partenariats stratégiques.

La collecte des informations extérieures au pays devrait se faire par des organismes comme l'OAB et l'OIBT, qui ont une solide expérience de la filière bois. A cet effet, l'OAB pourrait publier le calendrier des forums, foires et expositions organisés à travers le monde sur la promotion des PTPPB. De même, les ambassades des pays, les opérateurs privés, les ONG et autres associations intéressées pourraient jouer un rôle essentiel.

Au niveau national, il est important de constituer un marché de consommation des produits de transformation plus poussée semblable aux marchés internationaux (Europe, Amérique du Nord). Il est nécessaire, pour ce faire, de sensibiliser les populations et de les ouvrir à des utilisations de la ressource bois autres que celles qui leur étaient connues traditionnellement.

Aux niveaux régional et international, il conviendrait de conclure des accords de partenariat entre les entreprises des pays consommateurs ou des fournisseurs de technologie, et les producteurs africains et de développer également une coopération Sud-Sud pour intensifier le commerce des bois de transformation plus poussée.

Avec le soutien des partenaires et d'organismes internationaux, les gouvernements devraient encourager le développement de moyens de communication appropriés et appuyer la formulation d'un cadre législatif et réglementaire, la mise en place d'une stratégie en matière d'industrialisation de la filière bois et le financement de projets de développement en matière de transformation plus poussée du bois.

### **Transfert de technologie**

Le transfert de technologie s'applique à la fois aux matériels et aux procédés liés à la transformation de la matière première. Les actions pour la mise en place d'un transfert de technologie devraient être menées conjointement par les producteurs, les fabricants de machines et les centres de recherche (par ex. CIRAD-Forêt, centres techniques du bois et centres des métiers du bois).

Les stratégies préconisées sont:

- l'adaptation des équipements à la matière première. C'est ainsi que les pays asiatiques ont effectué des révolutions technologiques importantes permettant aux industriels de s'adapter aux nouvelles caractéristiques du bois;
- la réduction des rebuts dès la forêt et ensuite tout au long du processus de transformation;
- la récupération des rebuts en forêt pour des utilisations spécifiques; et
- l'utilisation accrue des rebuts par valorisation associée ou co-valorisation des déchets et des sous-produits au niveau des structures industrielles et co-génération d'énergie (thermique/électrique) pour assurer le fonctionnement de chaudières par exemple.

### **Recommandations spécifiques**

Les recommandations ci-après s'adressent aux gouvernements, à l'OIBT et à l'OAB, et aux industries forestières et aux organisations du commerce.

#### **Gouvernements**

La transformation plus poussée gagnerait si les conditions suivantes étaient remplies:

- stabilité socio-politique et macroéconomique comme condition préalable aux investissements;

- formulation et mise en œuvre de stratégies nationales d'exportation et de programmes et plans directeurs de promotion de la transformation plus poussée;
- intégration des deuxième et troisième transformations dans le secteur informel;
- fiscalité préférentielle sur les opérations de transformation plus poussée ;
- amélioration des infrastructures de communication et des services d'utilité (électricité, eau, etc.) pour répondre aux besoins des industries de la transformation plus poussée;
- application effective des quotas et autres mesures d'interdiction d'exportation des bois, lorsqu'ils sont applicables et justifiés du point de vue économique; et
- mise en place d'investissements ciblés et de fonds de garantie pour les PME.

### **OIBT et OAB**

L'appui de l'OIBT pourrait être envisagé dans les domaines et aux niveaux suivants:

*Au niveau international* et dans le domaine de l'information sur les marchés et de la promotion des exportations:

- fournir des informations à jour sur les marchés, les prix et la qualité des principaux PTPPB ainsi que sur les marchés finaux, y compris ceux de la région africaine;
- organiser des séminaires internationaux et régionaux sur des aspects pertinents de la transformation plus poussée (technologie, marchés, politiques); et
- appuyer des initiatives visant à promouvoir l'utilisation accrue des essences moins connues.

*Au niveau national,*

- Encourager la coordination et la coopération entre les industries et les organisations nationales impliquées dans le développement de la transformation plus poussée;

- améliorer l'échange d'informations entre les agences gouvernementales, les industries forestières et les intermédiaires du marché sur tous les aspects de la transformation plus poussée;
- appuyer la production des rapports nationaux sur la situation de la transformation plus poussée et ses perspectives de développement;
- appuyer la formulation de stratégies nationales en matière d'industrialisation et de promotion des exportations;
- aider à la mise en place de programmes de formation adaptés à l'industrie forestière; et
- soutenir les programmes d'appui au développement des PME et à l'organisation de réseaux de transformateurs nationaux en vue d'une meilleure compétitivité à l'exportation.

*Au niveau des entreprises,*

- appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement;
- encourager le secteur privé à participer à la formulation des stratégies et des plans de développement sectoriel de la transformation plus poussée; et
- améliorer l'accès et les connaissances en matière de technologies relatives à la transformation à valeur ajoutée et aux marchés.

*Industries forestières et associations d'entreprises,*

- contribuer à l'amélioration et à la valorisation de l'image de marque des entreprises de transformation;
- aider les industriels et leurs associations à promouvoir leurs intérêts, notamment par des négociations avec les gouvernements;
- promouvoir l'application des conditions et normes de qualité applicables aux produits à valeur ajoutée sur les marchés internationaux; et
- renforcer les ressources humaines et les efforts de recherche/développement.

## 7 Suivi du plan d'action

### Niveau national

A partir du plan d'action régional, chaque pays élaborera un plan national conformément aux axes d'intervention prioritaires définis au niveau régional, en particulier ceux qui figurent dans le tableau 11. Le plan stratégique national devrait être évalué régulièrement par un Comité chargé de suivre/évaluer la mise en œuvre de cette stratégie. Un point focal sera responsable de ce comité et travaillera en collaboration le Directeur technique de l'OAB chargé de l'industrialisation.

Des bases de données seront progressivement construites afin de permettre une actualisation rapide de la situation dans chaque pays.

### Niveau régional

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'action stratégiques seront assurés dans le cadre des conférences de l'OAB. Il est proposé qu'un point à l'ordre du jour de la Conférence des Ministres de l'OAB soit consacré systématiquement à la revue de l'état d'avancement de la transformation plus poussée dans les pays membres. A cet effet, il sera demandé à chaque pays de préparer, avant chaque conférence, un état annuel de la situation et une évaluation de la transformation plus poussée des bois. Une grille de présentation pourrait être préparée et distribuée par l'OAB aux pays membres. Cette démarche pourrait s'inspirer de l'expérience acquise dans le domaine de la collecte des statistiques forestières par l'OAB et l'OIBT.

Le succès d'une telle démarche dépendra beaucoup de la collaboration du secteur privé. Les opérateurs économiques sont la source de nombreuses informations économiques mais ils sont aussi les principaux acteurs dans la mise en œuvre du cadre réglementaire. Leur contribution volontaire à l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies adoptées permettra de dégager une grande partie de l'information nécessaire pour apporter d'éventuelles modifications au plan.

## Bibliographie

- Banque mondiale IDE 1998: Compte rendu et conclusions de la réunion de planification, Bruxelles, 20-23 janvier 1998, CE-DG VIII.
- Banque mondiale IDE 1998: Compte rendu et conclusions de l'atelier d'analyse politique, Yaoundé, 12-19 mai 1998, CE-DG VIII.
- Banque mondiale IDE 1998: Compte rendu du voyage d'étude en Amazonie du 18 au 30 octobre 1998, CE-DG VIII.
- Banque mondiale IDE 1998: Compte rendu et conclusions de l'atelier de Libreville, mars 1999, CE-DG VIII.
- Banque mondiale 1991: *Forest pricing and concession policies, Managing the high forest of West and Central Africa*, Technical paper No 143, September 1991.
- Buttoud, D & Samyn J.M. 1999: Politique et planification forestières. Guide pour la finalisation de l'élaboration, Berne, Suisse.
- FAO 1994: Politiques et législation, *Unasylva*, No 175 Vol 44.
- FAO 1999: *Situation des forêts du monde*, Rome, Italie.
- FAO 1997, 1998, 1999, 2000: *Annuaire des produits forestiers*, Rome, Italie.
- FAO/ITTO 1991: *Planing Forest Industries in Developing Countries*, Rome, Italie et Yokohama, Japon.
- Fomete, N.T. 1997: *L'industrie africaine des bois : structure, stratégies, politiques*. Thèse de doctorat de l'ENGREF, Nancy, France.
- Fomete, N.T. 2000: *Etude en développement industriel*. Rapport d'étude. Projet OIBT PD 2/93(F). Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua 2 Nord Brazzaville, Congo.
- FORAFRI 1998: La gestion durable des forêts denses africaines aujourd'hui. Rapport des sessions 1, 2, 3 et 4, Libreville, Gabon, octobre 1998.
- IIED 1997: *Private sector forestry: a review of instrument for ensuring sustainability*, Londres, Royaume-Uni.
- Imbalo, L. 2000: Rapport sur les produits forestiers. Programme de partenariat CE – FAO (1998-2000). Brazzaville, Congo.
- Jaffre, R. 2001: Transformation plus poussée des bois tropicaux d'Afrique. Document de base de la Conférence OAB/OIBT, Libreville, Gabon.
- Karsenty, A. 1999: Les instruments économiques de la forêt tropicale, le cas de l'Afrique Centrale. Editions Maison-neuve. CIRAD.
- Koyo, J.P. 1999: *Bases pour la mise en cohérence des politiques et lois forestières des pays d'Afrique Centrale*. UICN, Gland, Suisse.
- MEF, 1998: Séminaire sur l'industrialisation de la filière bois congolaise. Pointe-Noire, Congo.
- Ministère de la Coopération 1993: *La compétitivité des bois d'œuvre africains*. Paris, France.
- OAB/OIBT 2001: Première conférence sur la transformation plus poussée des bois en Afrique. Libreville, Gabon.
- OIBT 2001: *Rapport annuel et évaluation de la situation mondiale des bois*, Yokohama, Japon.
- OIBT inédit. *Directives pour le développement d'industries forestières durables*. Avant-projet PPD 11/92 (I), Yokohama, Japon.
- OIBT plusieurs éditions. Rapport sur la situation des marchés des bois tropicaux, Yokohama, Japon.
- OIBT/CCI 2002. *Tropical timber products: development of further processing in ITTO producer countries*. Genève, Suisse.
- UICN 1997: *Sustainable Tropical Forest Management by Private Concessionaires*. Gland, Suisse.
- Rapports des consultants nationaux :**
- Alex Offei 2002: Further processing development: the case of Ghana. Draft report. 20 pages.
- Ngavoussa 2002: Rapport national pour le Gabon; rapport préparé dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur la transformation plus poussée en Afrique.
- Imbalo Lambert 2002: Rapport national pour le Congo; rapport préparé dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur la transformation plus poussée en Afrique.
- Kabongo 2002: Rapport national pour la République démocratique du Congo; rapport préparé dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur la transformation plus poussée en Afrique.
- Semey, C. 2002: Rapport national pour le Cameroun; rapport préparé dans le cadre de la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur la transformation plus poussée en Afrique.
- Yamke, F. 2003: Rapport national de la Côte d'Ivoire.

## **Annexe 1**

### **Pays membres de l'Organisation Africaine du Bois et de l'Organisation internationale des bois tropicaux**

**OAB:** Angola, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Libéria, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tanzanie

**Pays producteurs africains membres de l'OIBT:** Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Libéria, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Togo

## Annexe 2

### Unités de transformation des bois dans les pays africains

*Tableau 1 Nombre d'unités de transformation des bois dans quelques pays africains, 1975-2002*

Pays	Scieries				Déroutage et tranchage				Contreplaqués et panneaux			
	1975	1985	1995	2002	1975	1985	1995	2002	1975	1985	1995	2002
Cameroun	58	96	60	64	4	5	5	1	3	4	4	5
RCA	10	12	6	nd	2	1	1	nd	1	1	2	nd
Congo	15	22	26	nd	4	4	4	nd	nd	nd	2	nd
RDC	50	46	68	50	7	7	6	6	4	4	4	nd
Gabon	23	20	11	34	4	4	3	8	1	1	3	3
Ghana	74	86	100	104	7	7	13	21	5	nd	9	21
Nigéria	157	580	1380	nd	4	4	6	nd	4	6	8	nd

Source : Compilation à partir de rapports nationaux de 2002 et des statistiques de l'OIBT

*Tableau 2 Répartition des unités de transformation des bois en Côte d'Ivoire, 1998*

Type de transformation	Nombre d'unités	Type de transformation	Nombre d'unités
Sciages frais	48	Frises à parquets	34
Sciages séchés	36	Parquets finis	9
Sciages séchés rabotés	28	Moultures lambris	19
Placages déroulés	10	Lattes de sauna	12
Placages tranchés	5	Manches à outils et tringles à rideaux	18
Contreplaqués	7	Portes et fenêtres	13
Panneaux plaqués lamellés	1	Meubles et éléments pour meubles	13
Panneaux lamellés-collés	5	Menuiserie construction	2
Éléments de menuiserie lamellés	8	Traverses de chemin de fer	2
Poutres en lamellés-collés	4	<b>TOTAL</b>	<b>261</b>

Source: Syndicat des industriels du bois de Côte d'Ivoire 1998

## Annexe 3

### Statistiques sur la production et les exportations de bois et produits dérivés de quelques pays africains

#### Production de grumes (x 1000 m<sup>3</sup>)

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	3000	2895	2655	2720	2700
RCA	461	530	553	703	750
RDC	258	244	170	170	170
République du Congo	911	1184	1187	1240	1240
Côte d'Ivoire	2054	2245	2222	2500	2500
Gabon	3000	2400	3635	3715	3225
Ghana	1189	1138	1102	998	1000

#### Production de sciages (x 1000 m<sup>3</sup>)

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	560	589	600	1000	1150
RCA	72	91	79	102	150
RDC	90	80	70	70	70
République du Congo	64	73	74	93	93
Côte d'Ivoire	613	623	611	603	600
Gabon	26	60	98	88	93
Ghana	575	590	454	475	480

#### Production de placages (x 1000 m<sup>3</sup>)

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	61	59	53	70	80
RCA	0	0	0	0	0
RDC	10	10	1	1	1
République du Congo	46	52	19	10	10
Côte d'Ivoire	252	274	269	297	300
Gabon	20	76	133	91	104
Ghana	75	90	150	245	259

#### Production de contreplaqués (x 1000 m<sup>3</sup>)

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	90	89	92	37	35
RCA	1	1	2	2	4
RDC	10	10	1	1	1
République du Congo	3	2	3	1	0
Côte d'Ivoire	61	67	59	80	80
Gabon	60	115	134	104	109
Ghana	65	71	75	90	114

**Exportations de grumes (x 1000 m<sup>3</sup>)**

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	1706	1604	1031	635	381
RCA	110	117	154	250	313
RDC	64	46	49	16	16
République du Congo	478	638	645	757	757
Côte d'Ivoire	107	93	105	136	140
Gabon	2720	1773	2338	2584	2199
Ghana	0	0	0	0	0

**Exportations de sciages (x 1000 m<sup>3</sup>)**

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	356	353	476	850	1 000
RCA	48	72	64	66	76
RDC	21	19	16	20	20
République du Congo	16	47	63	70	70
Côte d'Ivoire	493	208	479	460	475
Gabon	3	55	69	79	57
Ghana	270	253	250	243	240

**Exportations de placages (x 1000 m<sup>3</sup>)**

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	32	41	48	70	60
RCA	0	0	0	0	0
RDC	5	5	1	0	0
République du Congo	37	46	16	3	3
Côte d'Ivoire	155	156	153	113	120
Gabon	13	40	124	91	104
Ghana	66	84	101	111	116

**Exportations de contreplaqués (x 1000 m<sup>3</sup>)**

Pays	1997	1998	1999	2000	2001
Cameroun	45	41	88	37	35
RCA	0	0	1	0	0
RDC	0	0	0	0	0
République du Congo	3	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	18	14	22	40	50
Gabon	25	57	77	78	87
Ghana	26	12	25	47	59

Source: Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois de 2001. OIBT, Yokohama, Japon.

## Annexe 4

### Principaux fournisseurs de meubles des pays en développement

Tableau 1 Principaux fournisseurs de meubles des pays en développement aux pays de l'OCDE

Zone économique d'origine	Millions de \$EU		% part		Indice 1999 (1996=100)
	1996	1999	1996	1999	
<b>Nouvelles économies industrialisées</b>	<b>878,74</b>	<b>879,33</b>	<b>16,4</b>	<b>11,1</b>	<b>100</b>
Taiwan (Prov. de Chine)	677,52	681,30	12,6	8,6	101
Hong Kong	67,79	109,82	1,3	1,4	162
République de Corée	58,64	49,15	1,1	0,6	84
Singapour	74,79	39,06	1,4	0,5	52
<b>Autres économies de marché en développement</b>	<b>4.483,54</b>	<b>7.076,04</b>	<b>83,6</b>	<b>88,9</b>	<b>158</b>
Chine	987,41	2,214,93	18,4	27,8	224
Indonésie	943,44	1,389,26	17,6	17,5	147
Malaisie	682,97	913,68	12,7	11,5	134
Thaïlande	511,81	603,47	9,5	7,6	118
Mexique	342,35	568,29	6,4	7,1	166
Philippines	21526	30892	40	39	144
Brésil	263,97	273,42	4,9	3,4	104
Viet Nam	96,37	208,74	1,8	2,6	217
Slovénie	167,08	177,07	3,1	2,2	106
Inde	35,95	93,37	0,7	1,2	260
Croatie	71,32	60,36	1,3	0,8	85
Honduras	20,03	36,47	0,4	0,5	182
Egypte	22,48	33,75	0,4	0,4	150
Turquie	10,09	30,01	0,2	0,4	297
Chili	22,27	29,21	0,4	0,4	131
Ghana	3,12	7,26	0,1	0,1	233
Autres	84,63	120,61	1,6	1,5	143
<b>Total économies de marché en développement</b>	<b>5.362,28</b>	<b>7.955,37</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>148</b>

Source: COMTRADE (OSNU)

**Tableau 2** Principaux fournisseurs de pièces de menuiserie et charpenterie des pays en développement aux pays de l'OCDE

Zone économique d'origine	Million de \$EU		% part		Indice 1999 (1996=100)
	1996	1999	1996	1999	
<b>Nouvelles économies industrialisées</b>	<b>190,03</b>	<b>137,64</b>	<b>14,3</b>	<b>8,5</b>	<b>72</b>
Taiwan (Prov. de Chine)	150,09	94,93	11,3	5,9	63
Hong Kong	30,82	35,85	2,3	2,2	116
République de Corée	8,25	5,84	0,6	0,4	71
Singapour	0,87	1,02	0,1	0,1	117
<b>Autres économies de marché en développement</b>	<b>1.135,39</b>	<b>1.473,27</b>	<b>85,7</b>	<b>91,5</b>	<b>130</b>
Chine	555,34	852,01	41,9	52,9	153
Thaïlande	216,15	231,22	16,3	14,4	107
Indonésie	103,34	114,93	7,8	7,1	111
Mexique	80,46	111,71	6,1	6,9	139
Inde	37,92	43,59	2,9	2,7	115
Philippines	56,34	42,78	4,3	2,7	76
Malaisie	26,14	17,62	2,0	1,1	67
Viet Nam	13,04	14,11	1,0	0,9	108
Slovénie	9,35	7,06	0,7	0,4	76
Kenya	4,81	5,24	0,4	0,3	109
Ghana	1,23	3,22	0,1	0,2	262
Brésil	3,46	3,19	0,3	0,2	92
Autres	27,81	26,59	2,1	1,7	96
<b>Total économies de marché en développement</b>	<b>1.325,42</b>	<b>1.610,91</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>122</b>

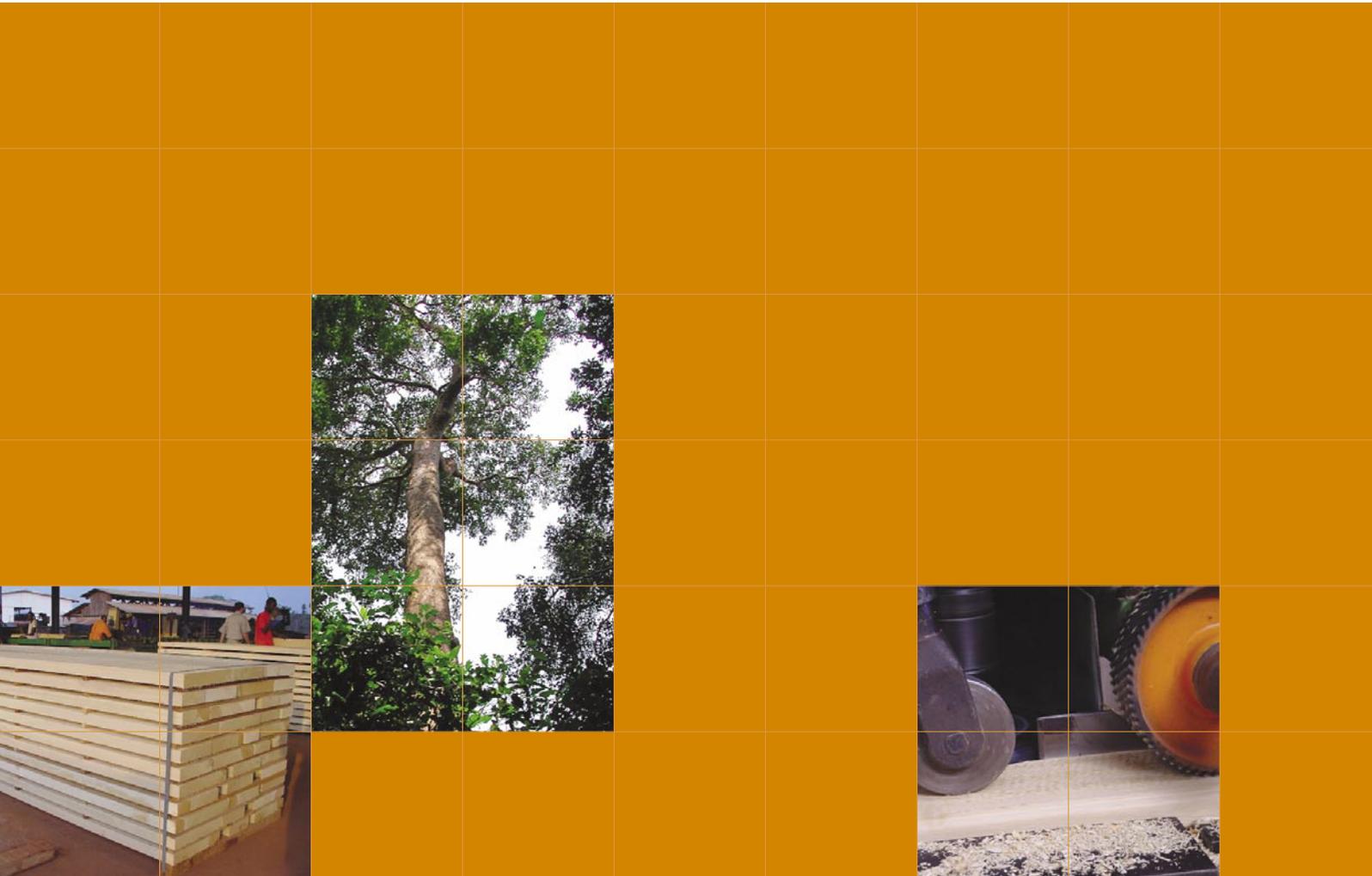
Source: COMTRADE (OSNU)

## Annexe 5

### Contraintes au développement de l'industrie forestière identifiées dans quelques pays africains

Pays	Contraintes
<b>Cameroun</b>	
Contraintes liées au climat politique	
Contraintes techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés d'approvisionnement en qualité et quantité: l'interdiction d'exporter les grumes a entraîné un "boom" de l'industrialisation avec risques d'apparition des surcapacités.</li> <li>• De manière générale, les entreprises perçoivent encore l'aménagement forestier comme une contrainte administrative et, de ce fait, ont pris peu d'initiatives pour sa mise en œuvre sur le terrain.</li> <li>• Insuffisance qualitative et quantitative de matière première pour les usines, faibles promotion et utilisation des essences peu ou moins connues.</li> <li>• La plupart des unités de transformation du bois implantées sont équipées de machines vétustes, voire inadaptées.</li> <li>• Manque cruel de certaines spécialités telles que l'affûtage.</li> <li>• Les contraintes liées à la normalisation: les règles de classement des sciages adoptées par l'OAB et introduites au Cameroun en 1990, ne sont pas toujours appliquées par les entrepreneurs.</li> <li>• L'activité industrielle reste cantonnée à la première transformation et l'intégration verticale des opérations de transformation n'a pas suivi le boom des capacités.</li> <li>• Les entreprises n'emploient pas de cadres forestiers formés, ou commencent juste à les recruter.</li> </ul>
Contraintes économiques et naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts du transport</li> <li>• Faible disponibilité de mécanismes de financement adaptés</li> </ul>
Contraintes liées aux stratégies des entreprises et aux capacités de l'administration forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usines sont mises en place sous la contrainte de la loi, pour obtenir une concession forestière.</li> <li>• L'activité industrielle semble être axée uniquement sur les marchés extérieurs et la quasi totalité des produits issus des usines est exportée.</li> <li>• Absence de marché intérieur formel et organisé du bois en grumes pour l'approvisionnement des usines.</li> <li>• Le marché intérieur des bois transformés reste faible; on note encore une forte importation de meubles et autres articles en bois.</li> <li>• L'insertion des PME nationales dans l'industrie du bois reste marginale et limitée à une multitude de petites entreprises artisanales évoluant de façon dispersée.</li> </ul>
<b>Congo</b>	
Contraintes liées au climat politique	Les fréquents troubles socio-politiques ont perturbé l'économie nationale et entraîné l'interruption des activités industrielles.
Contraintes techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance des potentialités forestières.</li> <li>• Indisponibilité d'une matière première quantitativement et qualitativement adéquate.</li> <li>• Rendements matière très faibles.</li> <li>• Manque de professionnalisme des exploitants forestiers.</li> <li>• Faibles aptitudes dans les PME.</li> <li>• Faibles infrastructures de transport et de fourniture de services.</li> <li>• Matériel de transformation primaire vétuste et obsolète dans le secteur du sciage. 30% seulement des scieries peuvent proposer des spécifications correctes de débit à l'exportation.</li> <li>• Qualité et coût de la main-d'œuvre le plus élevés dans la région, après le Gabon.</li> <li>• Formation professionnelle rudimentaire.</li> </ul>
Contraintes économiques et naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enclavement, distances d'évacuation et faible qualité des prestations de l'association congolaise de transport.</li> <li>• Absence de structures pour le financement des activités de transformation plus poussée.</li> <li>• Marché local très limité.</li> </ul>
Contraintes liées aux stratégies des entreprises et aux capacités de l'administration chargée des forêts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégies des entreprises forestières visant à sécuriser les sources de matières premières.</li> <li>• Manque de stratégie nationale claire, cohérente et concertée en matière de développement de l'industrie forestière.</li> <li>• Insuffisances dans l'application de la législation forestière.</li> <li>• Non-respect des taux de transformation.</li> <li>• Répartition inadéquate des capacités de transformation sur le territoire national.</li> <li>• Faiblesse de la fiscalité forestière.</li> </ul>

<b>Pays</b>	<b>Contraintes</b>
<b>République démocratique du Congo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hétérogénéité des forêts qui restreint la gamme des essences destinées à la transformation et diminue les disponibilités de bois.</li> <li>• Eloignement des forêts par rapport aux ports de sortie vers les marchés.</li> <li>• Manque d'infrastructure d'évacuation des bois.</li> <li>• Vétusté des équipements de transformation.</li> <li>• Mauvaise qualité des produits de bois usinés.</li> <li>• Absence de crédits pour le renouvellement des équipements ou la création de nouvelles unités de transformation.</li> <li>• Logique extractive des exploitants forestiers qui découle de la structure des investissements et de celle du commerce des produits de bois tropicaux africains.</li> <li>• Absence d'investissement privé national.</li> <li>• Faibles capacités des ressources humaines.</li> </ul>
<b>République centrafricaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse des infrastructures et enclavement du pays.</li> <li>• Coûts de transport élevés.</li> <li>• Tissu industriel faible et vétuste.</li> <li>• Marché intérieur très limité.</li> <li>• Faiblesse des investissements et absence d'investissements privés nationaux.</li> <li>• Absence de programme de renforcement des ressources humaines.</li> <li>• Rendement matière faible.</li> <li>• Absence de politique d'intégration intersectorielle au sein des départements ministériels.</li> </ul>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rareté des matières premières; manque d'essences de qualité.</li> <li>• Prolifération des petites scieries.</li> <li>• Vieillesse de l'infrastructure de première transformation.</li> <li>• Productions secondaire et tertiaire informelles et non organisées.</li> <li>• Manque de matériel technique.</li> <li>• Manque de main-d'œuvre qualifiée.</li> <li>• Conflits socio-politiques.</li> </ul>
<b>Gabon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible récolte et transformation d'une seule essence: plus de 80 % de la récolte totale des bois est constituée d'okoumé, ce qui limite la diversification et la compétitivité des produits.</li> <li>• Etroitesse du marché intérieur.</li> <li>• Fiscalité inadaptée: fiscalité et parafiscalité incontrôlées.</li> <li>• Taxe sur les produits transformés probablement injustifiée par rapport aux objectifs gouvernementaux.</li> <li>• Obsolescence du matériel de transformation.</li> <li>• Coût élevé du transport; réseau routier peu ou pas développé et de très mauvaise qualité, absence de programme routier national.</li> <li>• Gestion désastreuse du fret ferroviaire.</li> <li>• Infrastructures portuaires inadéquates.</li> <li>• Insuffisance d'investissements pour le développement du secteur.</li> <li>• Fourniture d'énergie électrique aléatoire, mal répartie et coûteuse.</li> <li>• Coûts élevés du financement à cause des conditions bancaires et financières inadéquates.</li> <li>• Faible capacité de l'Etat à faire respecter la réglementation: les outils et moyens de contrôle font souvent défaut, les effectifs de l'administration chargés de la gestion forestière sont souvent limités; faibles crédits alloués à l'administration chargée de la gestion forestière.</li> <li>• Faible taux de transformation intérieure.</li> <li>• Prédominance des industries privées étrangères.</li> <li>• Main-d'œuvre insuffisante et très coûteuse (SMIG de 45.000 FCFA, le salaire moyen varie de 80.000 FCFA à 90.000 FCFA dans l'industrie et l'exploitation forestière).</li> </ul>
<b>Ghana</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés d'approvisionnement des usines en bois.</li> <li>• Faible taux de récupération des bois dans les usines.</li> <li>• Faibles aptitudes et compétences du personnel.</li> <li>• Equipements obsolètes.</li> <li>• Manque d'infrastructures.</li> <li>• Faible accès aux crédits pour le financement de la transformation plus poussée.</li> </ul>
<b>Nigéria</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très grandes difficultés d'approvisionnement des unités de transformation.</li> <li>• Equipements vieillissant et d'efficacité limitée.</li> <li>• Dispersion des unités de transformation secondaire du bois.</li> </ul>



## Organisation Africaine du Bois

BP 1077, Libreville, Gabon

Tel 241-73 2928/73 5143 Fax 241-73 4030 Email [oab-gabon@internetgabon.com](mailto:oab-gabon@internetgabon.com)